

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 12 MAI 2014

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS,

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Nawel OUMER à M. Luc LEBON

M. Christian SAINT-ETIENNE à Mme Nicole SPINNEWEBER

Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI (lors de l'examen des vœux)

Excusés

Mme Leïla DIRI

M. Florent HUBERT

*A 19h05, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement.*

M. le Maire : « Bienvenue à ce premier conseil d'arrondissement ordinaire, puisque le premier qui nous a réuni lors de cette nouvelle mandature ne comportait pas de délibérations, comme nous allons les traiter ce soir et pendant les six années à venir. Nous allons procéder selon l'ordre du jour qui a été adressé.

M. Christian SAINT-ETIENNE a donné pouvoir à Mme Nicole SPINNEWEBER, et Mme Nawel OUMER donne pouvoir à M. Luc LEBON. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Nous continuons avec la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Mme Martine DEBIEUVRE pour cette première séance. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2014

M. le Maire : « la séance du 13 avril 2014 a donné lieu à un procès-verbal qui vous a été adressé avec l'ensemble des délibérations. Y-a-t-il des observations ? Non. Il est adopté.»

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LA CONSTITUTION DE GROUPES POLITIQUES AU SEIN DU CONSEIL DU 11^{ème} ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « La première communication concerne les déclarations de constitutions de groupes politiques au sein du conseil du 11^{ème} arrondissement. A l'heure qu'il est, nous avons reçu un certain nombre de déclarations de constitution de groupe:

- **Groupe Europe Ecologie – Les Verts**, constitué de :
Mme Joëlle MOREL, M. David BELLARD, Mme Delphine TERLIZZI, M. Pierre JAPHET et Mme Francine BAVAY-GUILLAUME.
Co-présidé par Mme Joëlle MOREL et M. Pierre JAPHET.
- **Groupe Socialiste**, constitué de :
M. Patrick BLOCHE, Mme Liliane CAPELLE, M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Martine DEBIEUVRE, M. Philippe DUCLOUX, M. Florent HUBERT, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rosalie LAMIN, M. Luc LEBON, M. Stéphane

MARTINET, Mme Nawel OUMER, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Bastien RECHER, M. François VAUGLIN et Mme Mercedes ZUNIGA.
Le président est M. Luc LEBON.

- **Groupe PRG-CI** (Parti Radical de Gauche – Centre Indépendant) constitué de : M. Jean-François MARTINS et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, et présidé par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF.
- **Groupe Communistes – Front de Gauche** constitué de :
Mme Isabelle CHARPENTIER, Mme Marine MALBERG, Mme Hélène BIDARD,
M. Adrien TIBERTI et M. Michel BILIS.
M. Adrien TIBERTI est le président.

A ce stade, ce sont les seules déclarations que j'ai reçues, donc si l'opposition souhaite constituer un ou deux groupes, je vous invite à adresser votre déclaration à la Direction Général des Services avant demain matin si vous souhaitez qu'elle soit incluse dans le procès-verbal de cette séance. Sinon elle sera communiquée lors du prochain conseil. »

COMMUNICATION SUR LES ARRETES D'ENGAGEMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME

M. le Maire : « Point suivant à l'ordre du jour : communication sur les arrêtés d'autorisation de programme. Je vais passer la parole à M. Luc LEBON, adjoint chargé de la propreté, des finances, des équipements de proximité et des partenariats européens. »

M. LEBON : « Bonsoir, comme on en a pris l'habitude depuis une mandature, afin de tenir informé le conseil des travaux se déroulant dans l'arrondissement, nous communiquons les arrêtés d'engagement d'autorisation de programme. Il s'agit de travaux qui ont été votés, et qui sont maintenant mis en œuvre. Ce soir, il s'agit de trois opérations de voiries dont deux sont des opérations courantes de voirie. Comme tous les ans, la Ville engage des crédits pour entretenir les chaussées et les trottoirs.

La première opération d'entretien est la rénovation des trottoirs pair et impair de la rue de la Folie Regnault, entre les rue Duranti et de la Roquette, pour un investissement d'environ 107 000 €.

La seconde opération d'entretien est une opération de rénovation de la chaussée rue de Belfort pour un montant de 22 000 € environ.

La troisième opération, inscrite dans le cadre du Plan Vélo, consiste en l'aménagement d'un double sens cyclable rue Léon Frot, en prolongation de celui qui a été fait rue Saint Maur. C'était une opération très attendue par les cyclistes de l'arrondissement, la demande était forte et faite en Comité Vélo, pour un investissement de 92 000 € environ. »

M. le Maire : « Merci, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? Je rappelle qu'il s'agit d'une communication, il ne s'agit pas d'une délibération à voter. »

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. le Maire : « Point suivant : le compte administratif 2013. La parole est toujours à M. Luc LEBON. Je précise sur ce point qu'il est de tradition que l'ordonnateur sorte lors de la présentation de ce type de délibération. En l'occurrence il s'agissait de M. Patrick BLOCHE qui n'est pas dans la salle, les formes sont donc respectées. »

M. LEBON : « Chaque année, est soumis à l'approbation du vote de notre assemblée le compte administratif du 11^{ème} arrondissement. Il s'agit donc ici du compte administratif 2013.

L'ensemble des dépenses mandatées sur l'Etat spécial du 11^{ème} arrondissement en 2013 sont de l'ordre de 8 650 000 €. L'ensemble de cet Etat spécial se compose de trois dotations habituelles.

1) La dotation d'animation locale

Elle permet de financer les dépenses de fonctionnement de l'arrondissement, liées à l'information des habitants, à l'animation culturelle, à la démocratie et à la vie locale, ainsi qu'aux travaux urgents dans les équipements de proximité. L'ensemble de cette enveloppe représente environ 680 000 € et a été engagé à 80 % à la fin de l'exercice. Ce taux d'exécution un peu faible est lié à des opérations de travaux engagées en 2013 mais payées et donc comptabilisées sur l'exercice 2014.

Pour illustrer le contenu de cette enveloppe, il y a par exemple des dépenses d'animation locale proprement dites, constituées de :

- dépenses de fonctionnement des conseils de quartiers pour une enveloppe d'environ 14 000 €
- des manifestations telles que la Nuit Blanche (7 000 €)
- le Forum des Associations (4 000 €), ...

La seconde partie de cette dotation d'animation locale concerne les travaux urgents dans les équipements de proximité, souvent des travaux de sécurité dans des écoles (remplacement de vitres cassées, mise en conformité de système de sécurité incendie), toutes ces dépenses qui ne peuvent attendre un an les procédures de vote du budget afin d'être réalisées.

2) La dotation de gestion locale

La dotation de gestion locale est de loin la plus importante de l'enveloppe. Les dépenses mandatées pour l'année 2013 sont d'environ 7 471 000 €. Elle est destinée à financer le fonctionnement courant des équipements de proximité de l'arrondissement (crèches, écoles, Mairie et salles polyvalentes, Maison des associations, équipements sportifs, bibliothèques, conservatoire, espaces verts).

Une grosse partie de l'enveloppe a été bien engagée à la fin de l'année puisque elle a été engagée à 90% à la fin de l'exercice, et se constitue de dépenses de fluides des équipements de proximités (eau, électricité, chauffage urbain,...) s'élevant à 2 500 000 € environ. Les gros postes de dépenses concernent les écoles élémentaires pour 1 200 000 € environ et les crèches pour 1 800 000 € environ à titre d'exemple. Vous trouverez l'ensemble des dépenses sur le détail du compte administratif.

3) La dotation d'investissement

Elle permet de programmer des opérations d'investissement dans les équipements de proximité ou dans l'espace public. En 2013, les dépenses mandatées sur la dotation d'investissement ont été d'environ 500 000 €.

Pour illustrer le contenu de cette enveloppe, par exemple sont inscrits les crédits d'investissement des conseils de quartier : quand le conseil de quartier vote une opération sur ses crédits d'investissement, elle est inscrite sur cette enveloppe.

Ce budget a notamment permis en 2013 au Conseil de quartier Nation Alexandre Dumas de participer au financement de la mise en double sens cyclable de la rue Robert et Sonia Delaunay, et au Conseil de quartier Belleville Saint Maur de participer au financement de la rénovation du trottoir aux n° 26 et 28 rue de l'Orillon, une demande ancienne et forte du quartier.

Un autre exemple de dépense est la modernisation des sanitaires de la cour de l'école élémentaire au 35, rue Godefroy Cavaignac, environ 10 000 € ont été dépensées sur cette enveloppe au titre de l'année 2013.

Voilà donc le compte administratif qui est soumis à votre approbation ce soir. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « M. LEBON, merci pour votre explication. Néanmoins, il y a un chiffre que j'aimerais pouvoir retrouver, celui de 8 251 787 € du chapitre 14 et détaillé en deux lignes, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale que vous nous avez précisée. Ces deux lignes sont-elles précisées, documentées dans l'Etat spécial joint à l'ordre du jour ? »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention, pendant que l'on cherche la réponse précise à cette question ? M. Jean-François MARTINS. »

M. MARTINS : « Oui M. le Maire, juste un mot pour souligner le fait que cet Etat spécial est parfois ignoré dans sa valeur budgétaire pourtant importante. Il l'est presque autant que notre budget initial parce qu'il est l'illustration de la bonne exécution budgétaire de ce qu'était le budget initial. Je voulais ici, à la lecture, et je sais que nous y serons tous sensibles, féliciter la bonne gestion budgétaire de la Ville car on voit notamment dans ces documents d'exécution budgétaires que les dépenses de fluides comme l'énergie et l'eau ont été inférieures au budget initial, tout en garantissant un service public de qualité, ce qui permet à la fois d'avoir une bonne gestion rigoureuse de la Ville et une baisse de nos dépenses de fluides, ce qui d'un point de vue de l'énergie est une bonne nouvelle. Nous pouvons le retrouver sur un certain nombre de lignes de cet Etat spécial. La Mairie a dépensé chaque euro avec beaucoup de prudence, et en même temps beaucoup d'ambition, ce qui a permis de tenir ce qui était programmé et d'avoir quelques bonnes surprises. Ce million d'euros de report est, pour beaucoup, l'illustration d'une bonne gestion que je tenais à saluer. »

M. le Maire : « Absolument, et qui est pour nous un guide de ce que nous voulons faire pour la suite. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention? M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci pour ces commentaires. Concernant les précisions, c'est évidemment un document comptable avec toute l'ingratitude liée à la nature du document. Effectivement vous avez dans la présentation de l'Etat spécial le détail par équipement, de chaque dépense

engagée, et qui est nommé « chapitre ». Certains chapitres constituent la dotation de gestion locale, et d'autres la dotation d'animation locale. Si vous le souhaitez, je pourrais vous fournir le détail de l'affectation de chacun de ces chapitres pour en arriver à la présentation consolidée de l'Etat spécial à la fin, mais évidemment chaque enveloppe est comprise dans l'ensemble des dépenses engagées en 2013. Merci »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Si certains élus souhaitent creuser un peu ces questions budgétaires, importantes, je leur suggère de se rapprocher de la Direction Générale des Services qui a une vision panoramique sur l'ensemble des ces éléments budgétaires pour avoir des réponses pointues sur des questions pointues. Y-a-t-il des demandes d'intervention? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Effectivement, nous sommes très intéressés pour avoir le détail de ce que comporte le chapitre 74. Je comprends que ce chapitre est détaillé dans les pages qui précèdent, sans comprendre et sans avoir une capacité actuelle de déceler exactement ce qu'il faut additionner pour arriver à ces sommes très importantes. Donc nous sommes preneurs de ces éléments nouveaux. »

M. le Maire : « Merci à Luc LEBON pour cette présentation. Je mets le projet de délibération aux voix. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Les 5 élus de l'opposition. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

M. le Maire : « Nous allons passer à un certain nombre de délibération inscrites à l'ordre du jour. Mais avant cela, nous avons reçu tardivement, comme à chaque séance, des propositions de délibérations ou des vœux après la publication de l'ordre du jour initial. Je vous propose donc d'adopter la procédure d'urgence qui nous permettra de délibérer sur deux vœux et un projet de délibération arrivés tardivement. Nous avons la tradition de le faire, ce qui permet une certaine souplesse dans la gestion de notre ordre du jour et de prendre en compte toutes les demandes, notamment les projets de délibérations. Si vous n'y voyez pas d'objections, je mets au vote cette proposition d'ordre du jour complémentaire qui vous a été distribué selon les formes habituelles. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Nous pouvons donc le considérer comme adopté à l'unanimité. Merci.»

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU
SEIN DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION DU CENTRE D'ACTION
SOCIALE DU 11^{ème} ARRONDISSEMENT**

M. le Maire : « Nous entrons donc dans l'ordre du jour avec différents projets de délibération nécessaires en début de mandat et qui concernent les désignations des représentants du

Conseil d'arrondissement dans un certain nombre d'établissements. Il y a toute une série de projets de délibérations que je vais être amené à rapporter et qui conduisent à désigner des représentants dans différents établissements : établissements scolaires, collèges et lycées, le Centre d'Action Sociale, le comité de gestion de la Caisse des écoles, le Conservatoire, la commission d'attribution des places en crèche, des logements sociaux,...un certain nombre d'instances que nous devons installer en début de mandature. Nous allons donc procéder à ces installations.

Chacune de ces instances a ses propres règles de désignation : il faut parfois un certain nombre de Conseillers de Paris, parfois des représentants du Maire ou du Conseil d'arrondissement. Pour certaines instances, notamment les collèges et lycées, il y aura, en plus des désignations que nous faisons ici, des désignations faites au titre du Conseil de Paris. Ce n'est donc que la première des étapes permettant à notre municipalité d'être représentée dans ces différentes instances. C'est un élément important de la politique municipale car cela permet à l'équipe municipale de rester en relation directe et quotidienne avec la vie de ces différents établissements.

Je vous propose de commencer par le comité de gestion du Centre d'Action Sociale du 11^{ème} arrondissement. Je vous épargne la constitution détaillée, les groupes ayant été consultés pour aboutir à la proposition que je vais soumettre au vote à travers la délibération inscrite ce soir. Il est nécessaire pour le comité de gestion du Centre d'Action Sociale qu'il y ait, parmi les conseillers désignés, 5 Conseillers de Paris sur 16 conseillers d'arrondissement.

Les 5 Conseillers de Paris proposés sont :

- Monsieur Patrick BLOCHE
- Madame Nawel OUMER
- Monsieur Philippe DUCLOUX
- Madame Joëlle MOREL
- Madame Hélène BIDARD

Les 11 conseillers d'arrondissement sont:

- Madame Martine DEBIEUVRE
- Madame Dominique KIELEMOËS
- Monsieur Jean-Pierre CORSIA
- Madame Rosalie LAMIN
- Madame Sophie PRADINAS-HOFFMAN
- Madame Francine BAVAY-GUILLAUME
- Monsieur Bastien RECHER
- Madame Marine MALBERG
- Monsieur Michel BILIS
- Monsieur Adrien TIBERTI
- Monsieur Jacques LEFORT

Je vous propose, s'il n'y a pas de demande d'intervention, de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet de délibération est donc adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU
SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES DU 11^{ème} ARRONDISSEMENT**

M. le Maire : « Nous passons ensuite aux conseils d'écoles. Cela va être un peu plus long car il y a beaucoup d'écoles dans le 11^{ème} arrondissement, ce qui est une bonne chose.

Je vais vous indiquer les écoles auxquelles est désigné chaque élu. Il a été nécessaire d'attribuer plusieurs écoles à certains élus car il y a plus d'écoles que d'élus.

- BAVAY-GUILLAUME Francine : écoles maternelles du 5 impasse de la Baleine et du 111 avenue Parmentier.
- BELLIARD David : école maternelle 54 rue Servan et école élémentaire 98 avenue de la République.
- BIDARD Hélène : école maternelle 5 cité Souzy.
- BILIS Michel : école élémentaire 22 rue Saint-Maur.
- BLOCHE Patrick : écoles élémentaires 17 rue Alphonse Baudin et 24 rue Saint-Sébastien.
- CAPELLE Liliane : école élémentaire 100 avenue de la République et école maternelle 14 rue Merlin.
- CHARPENTIER Isabelle : écoles maternelles 7 passage Piver et 39 rue des Trois Bornes.
- CORSIA Jean Pierre : école maternelle 39 rue Saint-Bernard et école élémentaire 35 rue Godefroy Cavaignac.
- DEBIEUVRE Martine : école élémentaire 39, rue Alexandre Dumas et école maternelle 10 bis rue Duranti.
- DUCLOUX Philippe : école élémentaire 4-10 rue Keller et école maternelle 11 bis avenue Parmentier.
- HUBERT Florent : école maternelle 13 bld Richard Lenoir et école élémentaire 13 rue Froment.
- JAPHET Pierre : école élémentaire 14 rue Titon et école maternelle 18 rue Faidherbe.
- KIELEMOËS Dominique : école maternelle 44 rue Emile Lepou
- LAMIN Rosalie : école maternelle 6 cité Voltaire
- LEON Luc : école maternelle 4 passage Bullourde et école élémentaire 31 rue Saint-Bernard
- MALBERG Marine : école maternelle 19 rue Alphonse Baudin
- MARTINET Stéphane : école maternelle 9 rue Popincourt
- MARTINS Jean François : école élémentaire 4 avenue de Bouvines
- MIKHAÏLOFF Jean Christophe : école élémentaire 8 cité Voltaire
- MOREL Joëlle : école élémentaire 109 avenue Parmentier
- OUMER Nawel : école maternelle 4-12 cité Souzy
- PRADINAS-HOFFMANN Sophie : école élémentaire 75-77 bld de Belleville et école maternelle 144 rue de la Roquette.
- RECHER Bastien : école maternelle 4, rue de la Présentation et école élémentaire 39, rue des Trois Bornes
- TERLIZZI Delphine : écoles maternelles 2 passage Beslay et 6 avenue de Bouvines.
- TIBERTI Adrien : écoles élémentaires 11 bis avenue Parmentier et 29 rue Servan.

- ZUNIGA Mercedes : école maternelle 31 rue Godefroy Cavaignac et école élémentaire 1 rue Pihet.

Y-a-t-il des demandes d'intervention. Oui M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « M. le Maire, nous sommes étonnés, de par le nombre d'écoles, qu'il n'y ait pas une place pour un élu de l'opposition. »

M. le Maire : « J'ai reçu cette semaine votre message qui faisait part de votre disponibilité pour siéger dans les conseils d'école.

Dans l'ensemble des désignations à effectuer, un certain nombre d'instances comportait une représentation de l'opposition sous la dernière mandature. Il s'agissait de la commission des attributions des places en crèche et de la commission de désignation des candidatures aux logements sociaux.

J'ai souhaité élargir cette représentation à d'autres instances. C'est pourquoi l'opposition, par votre intermédiaire, a été désignée au comité de gestion du Centre d'Action Sociale, et ce sera aussi le cas dans une autre désignation. Ce qui nous a semblé important, c'est que toutes les instances ne jouent pas le même rôle. Le comité de gestion de la Caisse d'Action Sociale ayant 16 élus désignés, il était évidemment légitime que l'opposition soit représentée.

Un seul élu de la municipalité est représenté au conseil d'école. Son rôle est de discuter avec les parents d'élèves, avec la communauté éducative (directeurs/trices, enseignant(e)s) et pour certains établissements, des représentants d'élèves, des DDEN (*Délégués Départementaux de l'Education Nationale*).

Les sujets dont nous sommes amenés à débattre dans les conseils d'école sont des sujets qui concernent d'abord la vie de l'école, mais qui parfois interpellent la mairie, par exemple, sur la politique qu'elle conduit. L'an dernier, nous avons été fort souvent interpellés sur la gestion ou la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE), sur des aménagements de voirie autour de l'école, sur un certain nombre de choses qui sont l'expression directe de la politique conduite par la municipalité du 11^{ème} arrondissement ou par la Mairie de Paris.

En l'occurrence, lorsqu'il n'y a qu'un seul représentant, je ne me vois pas être représenté par un élu de l'opposition. Prenons l'exemple de l'ARE, combattu par l'opposition, je ne me vois pas confier la mission à un élu de l'opposition de me représenter et de m'informer sur ce qui se passe dans le conseil d'école lorsqu'il n'y a qu'un élu désigné. C'est pour cette raison que nous avons procédé à ces désignations pour les conseils d'école, avec la majorité du Conseil d'arrondissement qui y est représentée, et l'opposition qui pourra s'opposer, comme elle le fait quotidiennement, au conseil d'arrondissement. L'idée est que chacun soit bien dans son rôle, donc je ne souhaitais pas vous faire porter la politique municipale dans les conseils d'école car c'est aussi le rôle des élus désignés. »

M. LEFORT : « Il me paraît effectivement compréhensible que vous désiriez être représenté par des personnes qui portent votre politique dans l'ensemble de ces établissements. Je comprends de votre intervention que nous ne serons pas non plus représentés dans les conseils d'administration des lycées et des collèges qui feront l'objet de la prochaine délibération. Je pense que nous sommes capables, même en tant qu'élus de l'opposition, de porter une présence responsable au sein de ces établissements, de ne pas s'opposer pour le plaisir de s'opposer. Je pense que sur les 54 structures qui sont à l'ordre du jour, nous aurions pu faire preuve de cette intelligence collective au service de l'éducation, et vous rapporter aussi quelques éléments plus concrets, objectifs sur la réalité de l'aménagement des rythmes

scolaires dans ces établissements. Donc, prenant acte que vous désirez ne pas voir d' élu d'opposition dans ces différents établissements, nous nous abstiendrons quant à cette délibération et la suivante. »

M. le Maire : « C'est bien noté. Nous allons procéder au vote. L'opposition s'abstient. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui vote contre ? Personne.»

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU
SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DU
11^{ème} ARRONDISSEMENT**

M. le Maire : « Le sujet suivant est l'élection des représentants dans les conseils d'administration des collèges et lycées selon le même principe. Sont proposés dans ces établissements :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lycée Voltaire :	Michel BILIS Liliane CAPELLE Philippe DUCLOUX	Hélène BIDARD David BELLIARD Isabelle CHARPENTIER
Collège Voltaire :	Liliane CAPELLE Philippe DUCLOUX	Sophie PRADINAS-HOFFMANN Adrien TIBERTI
Collège Alain Fournier :	Mercedes ZUNIGA Sophie PRADINAS-HOFFMANN	Liliane CAPELLE Dominique KIELEMOES
Collège Lucie et Raymond Aubrac :	Rosalie LAMIN Joëlle MOREL	Hélène BIDARD Bastien RECHER
Collège Anne Frank :	Patrick BLOCHE Jean Pierre CORSIA	Florent HUBERT Pierre JAPHET
Collège Pilâtre de Rozier :	Nawel OUMER Martine DEBIEUVRE Pierre JAPHET	Luc LEBON Rosalie LAMIN Jean-Pierre CORSIA
Collège Beaumarchais :	Marine MALBERG David BELLIARD	Delphine TERLIZZI Jean-Christophe MIKHAÏLOFF
Lycée Dorian :	Adrien TIBERTI Sophie PRADINAS-HOFFMANN Jean-François MARTINS	Dominique KIELEMOES Luc LEBON Delphine TERLIZZI
Lycée Marcel Deprez :	Florent HUBERT	Isabelle CHARPENTIER

	Jean-Pierre CORSIA Hélène. BIDARD	Jean-Christophe MIKHAÏLOFF Mercedes ZUNIGA
Lycée Paul Poiret :	Philippe DUCLOUX Stéphane MARTINET Rosalie LAMIN	Hélène BIDARD Florent HUBERT Marine MALBERG
Lycée Turquetil :	Stéphane MARTINET Hélène BIDARD Delphine TERLIZZI	Sophie PRADINAS-HOFFMANN Martine DEBIEUVRE Adrien TIBERTI

Je mets le projet de délibération aux voix. L'opposition s'abstient. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet de délibération est adopté.»

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU
SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE DU 11^{ème}
ARRONDISSEMENT**

M. le Maire : « Comme nous en avons terminé avec les établissements scolaires, je profite de ce Conseil d'arrondissement pour féliciter les élus désignés, et je le ferai pour l'ensemble des désignations bien évidemment, et pour insister sur l'importance, étant donné l'échange que nous venons d'avoir, de la présence systématique de chacun des élus ou de leur représentant en cas d'empêchement lors de ces différentes instances.

Nous passons au conseil d'administration du Conservatoire. Nous devons désigner 2 élus et 3 personnalités. Je vous propose de désigner :

2 Elus : - Madame Martine DEBIEUVRE
- Monsieur Jean-Christophe MIKHAILOFF

3 personnalités : - Madame Anne-Marie LAZARINI
- Monsieur Frédéric ROLLAT
- Monsieur Thierry RAGUENEAU

Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Je mets le projet de délibération aux voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN
CRECHE**

M. le Maire : « C'est un engagement faisant partie de la volonté de la plus grande transparence que porte la municipalité, afin que les désignations des places en crèche soient faites par une commission, une commission pluraliste composée :

- de 2 conseillers d'arrondissement : je vous propose de désigner Madame Sophie PRADINAS-HOFFMAN et Monsieur Eric GARANDEAU.
- des coordinatrices/teurs petite enfance de l'arrondissement et pour les services :
- des médecins de la Protection maternelle et infantile ou leurs représentants au sein de ce service,
- des assistantes et assistants sociaux de la Protection maternelle et infantile,
- des responsables des établissements d'accueil municipaux de la Petite Enfance,
- des responsables des établissements d'accueil associatifs de la Petite Enfance,
- du Directeur Général des Services de la Mairie ou de son adjoint,
- de l'agent référent du Relais Informations Familles, pour que l'ensemble des acteurs sur ce secteur puisse être associé à cette commission.

Je souhaite vous préciser que cette commission, d'après la délibération soumise ce soir, est présidée par le Maire d'arrondissement ou son représentant. J'aurai la même habitude que mon prédécesseur M. Patrick BLOCHE, c'est-à-dire que je ne présiderai pas cette commission. Mme Dominique KIELEMOES, au titre de sa délégation, sera amenée à me représenter pour présider cette commission. Il me semble que c'est la suite logique à cette transparence, le Maire n'attribue ni places en crèche, ni logements. Cela me semble plus sain de laisser la commission fonctionner dans la pluralité qui vient d'être exposée.

Selon la délibération, la commission doit se réunir aussi souvent que nécessaire et au minimum trois fois par an. Après le calage effectué avec Mme Dominique KIELEMOES, nous nous acheminons vers un rythme globalement mensuel, avec éventuellement des exceptions, notamment pendant les vacances, afin d'être le plus réactif possible, dès qu'il y a une place en crèche. Il y a trop de demandes pour laisser pendant plusieurs mois des places vacantes. Un rythme mensuel nous a donc semblé satisfaisant.

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité.»

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AUTORISATIONS DONNEES AU MAIRE DU 11^{ème} DE SIGNER DES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES SALLES DE LA MAIRIE

M. le Maire : « Comme vous le savez, la mairie dispose d'un nombre de salles, que ce soit la salle Henri Mortier, la salle d'attente des mariages, la salle des mariages, la salle des fêtes, en sous-sol la salle Sedaine et la salle Roussel, et de façon décentralisée, la salle Olympe de Gouges et la salle Jean Aicard. Ce sont autant de salles pouvant être utilisées par des associations, plus rarement par des entreprises, et parfois même par des particuliers.

Il est proposé dans cette première délibération 2014 MA11 15 de me donner l'autorisation de signer ces conventions d'occupation temporaire, ce qui permet d'encadrer juridiquement les

occupations de ces salles, d'avoir une tarification qui est la même pour tous, et d'être le plus carré possible par rapport à la réglementation.

Je vais présenter conjointement les deux délibérations pour mutualiser cette discussion et nous aurons un vote séparé.

La deuxième délibération est de la même nature mais elle vise les particuliers. Il s'agit essentiellement, même si elle porte sur l'ensemble des salles, de prévoir la mise à disposition ponctuelle de la salle d'attente des mariages pour des pots à l'issue de mariages. Elle encadrera ce type d'évènement et nous aurons tous les actes juridiques qui permettent de traiter cela.

Y-a-t-il des demandes de paroles sur ces deux actes administratifs importants en début de mandature ? Non, je propose de passer au vote. »

Autorisation donnée au Maire du 11^{ème} de signer des conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire du 11^{ème} de signer des conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie pour les particuliers

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE DESIGNATION DES CANDIDATS A UN LOGEMENT SOCIAL

M. le Maire : « C'est une délibération, comme pour les places en crèche, permettant d'instaurer la plus grande transparence dans cette situation extrêmement tendue que nous connaissons sur le logement social. Un règlement intérieur sera adopté par arrêté du Maire comme le prévoit la délibération. Et pour une plus grande transparence, le projet de règlement intérieur, que je signerai par arrêté dès l'adoption de la délibération par notre conseil d'arrondissement, vous a été remis afin que vous puissiez juger sur pièce.

Cette délibération est extrêmement simple :

Article 1 : Est approuvée la mise en place de la commission d'attribution des candidatures aux logements sociaux.

Article 2 : La commission est présidée par le Maire du 11^{ème} arrondissement, ou par son représentant.

Et comme pour les crèches, je ne présiderai pas cette commission ; ce sera M. Bastien RECHER, adjoint chargé du logement et de l'habitat, qui sera mon représentant.

Article 3 : La Commission sera composée :

- De six élus.

Je vous propose de désigner les 6 élus : Monsieur Jean-Pierre CORSIA, Monsieur Philippe DUCLOUX, Monsieur Luc LEBON, Monsieur Pierre JAPHET, Monsieur Michel BILIS et Madame Nicole SPINNEWEBER

- De partenaires représentants d'institutions ou de la vie associative (à titre d'information, il y a des représentants de la CNL qui sont dans cette commission et qui seront reconduits)
- Et du chargé de mission Logement du cabinet du Maire, qui est la personne-clé pour avoir toutes les bonnes informations sur les dossiers.

Enfin, je vous ai déjà parlé du règlement intérieur.

Pour être complet, cette délibération a été présentée sous l'intitulé « Commission d'attribution des candidatures aux logements sociaux ». Il vous est proposé un amendement afin de changer le titre car « l'attribution des candidatures » nous semblait pas très clair. Il faut avoir bien en tête le rôle de cette commission. Pour chaque logement vacant, elle sélectionne trois candidats. Ces trois candidats sont adressés au bailleur qui gère le logement en question, et c'est le bailleur *in fine* qui choisit. La commission en soi n'attribue pas de logement, elle pré-désigne trois candidats. Donc pour avoir un titre qui soit plus proche de la réalité, il vous est proposé de changer le nom en « commission de désignation des candidats » plutôt que « attribution des candidatures », un amendement visant à une plus grande clarté.

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. On peut passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est donc voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : « Merci. Bravo à tous et à toutes pour ces nouveaux engagements que vous prenez. Ce sont des engagements pris qui nous lient, comme notre mandat, pour l'ensemble de la mandature, pour les six ans qui viennent, et c'est un travail important que vous aurez à faire à l'interface même avec nos concitoyens. Je compte donc sur votre implication dans ces instances. »

**PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SOU MIS POUR AVIS**

JEUNESSE ET SPORTS

2014 DJS 78 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e)

M. le Maire : « Nous allons passer aux projets de délibérations. Nous commençons par une proposition de subvention de 10.000 € avec une convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard. La parole est à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Tout le monde autour de cette table connaît l'association du Quartier Saint Bernard qui a pour objectif principal de créer des liens entre les habitants du 11^{ème} arrondissement, et plus particulièrement dans ce quartier, notamment en développant la solidarité à travers des projets citoyens, et beaucoup par le biais du sport (football, basket, gymnastique d'entretien, randonnées à vélo, ...). C'est une action qui se fonde sur la pérennisation de tout ce qui est entrepris et qui nous semble être le fruit d'un beau travail et d'une belle association.

Ce soir nous avons à voter la subvention et la convention, une convention d'objectif. L'objectif ayant été tenu l'année dernière, cette subvention est fondée. L'opposition ayant soulevé la question, je vous rappelle qu'une trésorerie active, telle qu'elle est définie dans les chiffres donnés par l'association et qui sont vérifiés, permettrait d'assurer 183 jours de fonctionnement de façon autonome. C'est vraiment un critère de bonne gestion, mais qui ne peut pas permettre à l'association de vivre en autarcie. Alors il ne nous semble pas de bonne politique que de donner au coup par coup, mais plutôt de permettre à l'association, celle-ci comme d'autres d'ailleurs qui ont fait leur preuve, de continuer sans inquiétude, sans se poser de question pour l'avenir pour mener les actions que cette association a mené avec compétence, je le redis. Elle a établi dans ce quartier un lien extrêmement important par le sport et par le lien intergénérationnel, délégation qui était auparavant la mienne. Je vous remercie d'accorder vos voix pour cette délibération et le vote de cette convention. »

M. le Maire : « Merci Liliane CAPELLE, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Au nom des élus de la Droite et du Centre, nous allons bien sûr voter cette subvention et la convention qui va avec pour l'association du Quartier Saint Bernard, compte tenu de son action locale et sociale significative, et de la situation financière telle qu'elle ressort des informations comptables communiquées et qui témoignent de la gestion prudente de ses responsables.

Par contre, nous ne comprenons pas la nécessité de l'attribution d'une subvention de fonctionnement alors que l'association dispose, comme vous l'avez signalé, et selon les documents comptables 2012, d'une trésorerie active de 108 000 €, ce qui représente la moitié du budget annuel *grosso modo*. L'association a peut-être un projet particulier qui n'a pas été exposé et qui entraînera un investissement ne pouvant être autofinancé, mais ce n'est pas indiqué. Un complément d'information sur les projets aurait été utile et ceci devra nous être clairement exposé pour toute nouvelle demande de subvention à venir.

En effet les subventions sont des engagements financiers qui sont de plus en plus limités et doivent donc, à notre sens, être réservées aux associations qui ont des actions locales utiles et qui font preuve d'une gestion sérieuse, comme c'est le cas évidemment de l'association du

Quartier Saint Bernard, mais qui justifient également une aide financée par les contribuables faute d'un fond de roulement suffisamment important. Ce n'est pas le cas de cette association qui bénéficie, grâce à sa bonne gestion, d'un fond de roulement de six mois d'activité. »

Mme CAPELLE : « Je n'ai pas dû être assez claire dans mes explications puisqu'il y effectivement une trésorerie active de 108 000 € qui assure, je le répète, 183 jours de fonctionnement. L'association fonctionnant 365 jours par an, elle ne fonctionnerait que la moitié de l'année. Donc plutôt que de courir après une inquiétude parce qu'une action ne pourrait pas être menée, il nous semble de bonne politique d'accorder 10 000 €. Ce n'est pas une nouvelle demande, elle fait suite à une subvention qui a déjà été apportée. Le travail effectué a été vérifié, les objectifs ont été réalisés. Donc je ne vois pas ce qui peut remettre en cause le fonctionnement même de cette association, d'autant plus que, si elle fait appel à des subventions de la ville et/ou du département, elle fait aussi appel à toutes les subventions de droit auxquelles elle peut faire valoir. Comme vous l'avez dit, c'est une association qui est bien gérée et qui fait un excellent travail. Je ne vois pas nous remettre en cause ni ce soir ni plus tard. »

M. le Maire : « Effectivement, en complément, on connaît tous l'action du Quartier Saint Bernard qui joue un travail indispensable sur le quartier, et qui est apprécié aussi bien par les élus que, le plus important, par les participants et les habitants du quartier.

Vous avez évoqué un fond de roulement, alors vous avez peut-être des informations que je n'ai pas, mais moi je note la notion de « trésorerie », ce qui n'est pas la même chose. Pour une association, avoir une ligne de trésorerie qui n'est pas déficitaire est plutôt bon signe, et cela permet de voir venir. Les comptes sont arrêtés un jour donné, souvent le 31 décembre selon le rythme budgétaire annuel. Il suffit qu'au moment de la clôture arrivent des subventions, des recettes ou une activité, pour que optiquement la trésorerie monte. Pour autant, le fond de roulement n'est pas forcément pléthorique.

C'est l'occasion de le dire en début de mandature, toutes les subventions proposées au vote par la Ville de Paris depuis mars 2001 sont soumises à l'examen du Bureau des subventions aux associations que nous avons mis en place à cette époque et qui fait une analyse non seulement juridique, du bien fondé de la subvention, du portage choisi, du mode de convention, etc., mais aussi comptable. Précisément, il regarde le fond de roulement : quand il y a un fond de roulement pléthorique, la subvention n'est tout simplement pas proposée ou elle est réduite. En l'occurrence ici, comme ce n'est pas le cas, et comme le fond de roulement n'est pas indiqué dans les documents en notre possession, je pense que nous sommes dans le cas de figure où la trésorerie était élevée au moment où les comptes ont été arrêtés au 31 décembre 2012. Cela ne représente pas un fond de roulement pléthorique, mais simplement une bonne gestion de l'association. Je pense donc que nous pouvons participer au vote et soutenir cette subvention sans crainte. »

Mme SPINNEWEBER : « Je rajouterai simplement qu'effectivement la trésorerie, comme vous le dites, est une photographie à un moment donné. Le fond de roulement se calcule de la même façon, c'est aussi une photographie à un moment donné. Pour avoir une idée précise de l'importance de la trésorerie de cette association et de sa pérennité tout au long de l'année, il faudrait que l'on ait une information sur les douze mois suivants. Mais quand on lit les résultats au 31 décembre, il est certain que c'est une association qui présente une trésorerie absolument remarquable de six mois d'activité. Alors est-ce que ça veut dire que tout le monde paye ses cotisations le 31 décembre pour toute l'année suivante ? C'est possible, mais il faudra voir

l'échelonnement de tous ces versements. C'est simplement une remarque, ce qui ne remet pas en cause le fait que nous allons voter cette subvention. »

M. le Maire : « Absolument. Comme je vous l'ai dit, ce travail est fait systématiquement et nous n'avons pas de subventions qui arrivent ici sans qu'elles ne soient passées par les fourches caudines du Bureau des subventions aux associations. Vous pouvez donc être rassurée sur la question du fond de roulement. »

Mme SPINNEWEBER : « Alors est-il possible que cette information soit jointe à la délibération ? Cette information du travail comptable préalable qui a été fait. »

M. le Maire : « Je vous invite à vous tourner vers l'adjoint au Maire de Paris chargé de cette association et de cette subvention, puisqu'en fait c'est une information qui ne vient pas en Conseil d'arrondissement, mais qui est traité, puisque vous le savez nous rendons un avis sur les propositions de subventions, par l'exécutif parisien. C'est ce dernier qui possède les éléments permettant de regarder la situation du fond de roulement, c'est pourquoi je vous invite à vous tourner vers cet adjoint parisien.

Je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est donc voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

2014 DVD 1028 Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

M. le Maire : « Nous passons à la voirie et aux déplacements, sujets très importants aussi. C'était un des engagements forts pris par la majorité municipale lors de cette campagne municipale du printemps dernier. L'extension du tramway T3 jusqu'au Pont du Garigliano et jusqu'à la Place de la Nation : nous allons faire entrer le tramway dans Paris grâce à cette délibération qui arrive très rapidement puisque c'est le premier conseil qui en traite. Je passe la parole à Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci. Bonsoir, le projet de délibération qui nous est soumis pour avis aujourd'hui concerne en fait quatre projets de développement des transports en commun dans la capitale. L'un de ces projets, comme vous venez de le dire M. le Maire, concerne directement notre arrondissement : il s'agit de l'extension du tramway T3 B jusqu'à la Place de la Nation. Et je vais y revenir.

Ces quatre projets en question s'inscrivent dans le développement de ce qu'on appelle dans le jargon technique, les transports en commun de surface et à haut niveau de service. En clair, ce sont les lignes de tramway, de tram'bus ou de bus en site propre (bus qui circule sur des voies qui lui sont strictement réservées). Si vous ne le savez pas, ces bus seront désignés au niveau de la Ville de Paris par l'appellation « T Zen ».

Ces modes de transport ont la particularité d'offrir une véritable alternative à la voiture individuelle et sont peu ou pas du tout polluants dans le cadre du tramway ou du tram'bus. Contrairement au métro, ils ont l'avantage d'être accessibles à toutes et tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Ils répondent donc à des enjeux essentiels, tant au niveau local pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, qu'au niveau global pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le 1^{er} projet est l'extension de la ligne de tramway des maréchaux, en fait le bouclage du tramway des maréchaux, puisqu'au Pont de Garigliano on rejoint en fait la ligne T3 A au sud. Actuellement, il y a un projet d'extension jusqu'à la Porte d'Asnières qui est déjà engagé et qui doit être livré en 2017. Ce nouveau projet d'extension est une deuxième étape qui va donc boucler la boucle. Mais dans ce projet, il y a également une deuxième extension qui nous concerne directement puisqu'elle va permettre de relier la Porte de Vincennes à la Place de la Nation, et d'offrir une interconnexion entre le tramway, le RER A, les lignes de métro 2 - 6 et 9.

Le 2^{ème} projet concerne la création de nouvelles lignes reliant la ville de Paris à des communes voisines, pour les portions de lignes situées sur le territoire de la ville. A ce jour, quatre nouvelles lignes sont identifiées :

- une ligne de tramway T9 qui reliera Paris à Orly par la Porte de Choisy,
- le prolongement du T8 au sud entre Saint-Denis et la station Rosa Parks dans le 19^{ème},
- une ligne de bus à haut service T Zen 3 entre les Pavillons-sous-Bois et la Porte de Pantin,
- une autre ligne de bus T Zen 5 entre Choisy-le-Roi et Paris via la Porte de France.

Le 3^{ème} projet est la création d'une ligne à haut niveau de service permettant de relier les gares parisiennes.

Le 4^{ème} projet est la création d'une ligne sur les quais hauts de la Rive droite de la Seine permettant à terme de relier Boulogne et Saint-Cloud à l'ouest, à Charenton-le-Pont et Maisons-Alfort à l'est.

J'ai simplement parlé de création d'une ligne car dans l'état actuel des études, nous ne savons pas s'il s'agira d'un tramway ou d'un bus à haut niveau de service, les études sont à mener.

Qu'est-ce qui nous est demandé sur ces quatre projets ? C'est d'autoriser la Maire de Paris à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décision de poursuivre.

Une précision importante afin qu'il n'y ait pas de malentendu, il ne s'agit évidemment pas de confier à la Maire de Paris la capacité de conduire toutes les procédures de ces projets sans consultations régulières du Conseil de Paris, des conseillers d'arrondissement et du public. Il s'agit seulement, comme le prévoit la loi, de permettre d'accélérer les décisions et les procédures d'achats publics qui accompagnent la réalisation des études puis des travaux.

Il faut rappeler également que cette simplification des procédures ne permet évidemment pas de s'affranchir du contrôle qui est exercé par la Commission d'appel d'offre, celle-ci devra de toute façon être consultée avant chaque attribution de marché. En revanche, cette simplification administrative doit permettre de gagner trois ou six mois sur la vie de chacun de ces différents projets, ce temps gagné pouvant être plus utilement réinvesti dans la concertation sur le fond des projets eux-mêmes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est donc un projet très important, assorti de clauses de revoiture puisqu'il y aura un rendu annuel fait devant le Conseil de Paris et les conseils d'arrondissement de l'avancement de ces différents projets. Y-a-t-il des demandes de parole ? Oui, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSSET-NOZERAND : « Au nom des élus de la droite et du centre, je tiens à préciser l'état d'esprit dans lequel nous voterons le projet de délibération sur l'extension du tramway T3 jusqu'à la Place de la Nation.

Le but du projet de délibération que vous nous présentez est d'assurer l'intermodalité du T3 avec le RER A et les lignes 1 -2 - 6 et 9 du métro. Nous vous rappelons que lors du prolongement du T3, la question d'une station à Nation a été posée et défendue sans succès par les élus de droite.

Force est de constater que la correspondance entre le T3 A et le T3 B reste aujourd'hui dangereuse, les voyageurs étant amenés à traverser rapidement le Cours de Vincennes très circulé.

Moins de deux ans après son inauguration, et dans un contexte budgétaire contraint, la relance des travaux sera probablement plus coûteuse. Aussi, nous sommes bien entendu favorables au lancement de la dynamique qui aboutira à ce projet, mais nous resterons vigilants sur plusieurs points. Nous veillerons tout d'abord à la maîtrise des coûts du projet, nous veillerons ensuite au respect de la concertation à laquelle nous souhaitons vivement être associés.

Nous veillerons par ailleurs à ce que les travaux soient sources de gêne minimale pour les riverains, de perte d'activité minimale pour les commerçants avec notamment des accès garantis, et nous veillerons enfin au maintien de la fluidité de la circulation et à la garantie de la sécurité pour les piétons. »

M. MIKHAÏLOFF : « Chers collègues, je souhaiterais au nom du groupe PRG-CI saluer cette extension du tramway Cours de Vincennes. Il y a en ce moment une exposition, « Tramway, une école française » au Lieu du Design, qui explique que le tramway n'est pas seulement un mode de transport qui aujourd'hui recueille à peu près le consensus général, et ce n'était pas toujours le cas : on se souvient de la polémique et de l'opposition suscitée par l'installation du tramway des Maréchaux sud. Alors que l'on voit dans la plupart des villes en France, qu'elles soient de gauche ou de droite, que le succès rencontré par le tramway est général.

Non seulement le tramway est un mode de transport innovant, mais c'est aussi un choix de ville, car il modifie substantiellement le cadre de vie, l'espace public en le rendant plus beau, plus agréable et en dynamisant les commerces, en apportant une vraie dynamique de quartier.

Non seulement nous nous réjouissons de son extension jusqu'à Nation pour permettre l'intermodalité avec le pôle de transports de Nation, mais on se réjouit aussi des projets de tramway inter-gares à Paris, et aussi surtout du projet de tramway sur les quais de Seine car, en tant que patrimoine classé à l'UNESCO la Seine mérite autre chose que d'avoir une semi autoroute urbaine. C'est donc une bonne nouvelle, non seulement pour les Parisiens, pour leur liberté de se déplacer, de se mouvoir, c'est aussi une bonne nouvelle pour les touristes et en général, pour tous ceux qui aiment cette ville. Merci. »

M. LEBON : « Je voudrais juste rappeler que cette assemblée ne peut que se réjouir de cette bonne nouvelle et du lancement de ce projet de prolongation du tramway de la Porte de Vincennes jusqu'à Nation, puisqu'au cours de l'enquête publique de la prolongation du T3 en 2008, cette assemblée avait adopté à l'unanimité un vœu demandant cette prolongation.

Il avait été effectivement difficile à l'époque de mettre le projet en œuvre pour des raisons d'enveloppe budgétaire. Mais suite à l'enquête publique et au vœu que nous avons adopté et qui a été annexé à l'enquête publique, l'aménagement à la Porte de Vincennes avait été réalisé pour être compatible avec sa prolongation jusqu'au pôle régional de transports de Nation. Le 19 mai 2008, cette assemblée avait déjà demandé à l'unanimité la prolongation du tramway, donc nous pouvons nous réjouir que ce projet aboutisse et soit lancé. Merci. »

M. TIBERTI : « Je voudrais dire au nom du groupe communiste tout le bien que nous pensons de ces projets de développement de transport public, et je me permettrai en plus de rajouter une idée : nous nous battons pour que ces projets de transport public restent dans le cadre du service public, pour l'instant effectué par la RATP, monopole public, et nous nous battons pour que cela reste ainsi. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demande de parole ? Je voudrais simplement souligner, puisque vous parlez de la concertation, que vous et l'ensemble des habitants seront évidemment associés pour la réalisation de ces projets. Comme cela a été souligné, ce sont des projets intéressants sur le plan des transports, de l'offre de service public proposé aux habitants et aux usagers de notre ville. Mais c'est aussi l'occasion d'une rénovation. Vous savez que nous avons porté la rénovation de la Place de la Nation. Ce sera l'occasion d'une transformation de l'espace public, de poursuivre cette transformation qui a été engagée sur le Cours de Vincennes et de l'achever à l'endroit de la Place de la Nation, ce qui est une bonne nouvelle. Nous nous reverrons donc tous les ans pour ce sujet puisque c'est particulièrement l'objet de cette délibération. Je vous propose donc de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

2014 DAC 1046 Subvention (7.000 euros) à l'association Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel (11e)

M. le Maire : « Nous passons aux affaires culturelles, avec une subvention de 7 000 € à l'association Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel. Je passe la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. L'association Hippocampe a une particularité, celle de donner des cours de mime corporel, ce qui est assez rare. C'est une association que nous connaissons bien, animée par Luis TORREAO. Cette association est un soutien aux pratiques artistiques amateurs, possède son siège dans le 11^{ème} arrondissement et elle est présidée par M. Jean-Marie PRADIER, responsable du groupe de recherche en

ethnosociologie de Paris VIII. C'est pourquoi je vous demande de voter pour cette subvention de 7 000€. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets le projet de délibération aux voix. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DAC 1144 Subvention (17.000 euros) à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e).

M. le Maire : « Nous passons au projet de subvention de 17 000€ à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif, rapporté par Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Tous ceux qui habitent le quartier Belleville connaissent bien l'association « Le M.U.R. » qui se trouve au 107 rue Oberkampf. Il s'agit d'un mur d'immeuble appartenant à la Ville de Paris, sur lequel est présenté un cycle d'affiches artistiques commandées auprès de différents artistes. Elles sont installées et renouvelées tous les 15 jours. Cette association a essaimé : des M.U.R. se trouvent maintenant à Marseille et à Saint-Etienne, et ont bonne presse auprès des gens du quartier. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous engage à vous y rendre, il est situé à la hauteur de la Place Verte. Je vous demande donc de voter pour cette subvention de 17 000€. »

M. le Maire : « Merci Mme DEBIEUVRE. C'est un projet que nous connaissons bien et que nous apprécions. C'est un projet de street art particulièrement réactif avec le renouvellement quinzomadaire de ses œuvres permettant l'embellissement perpétuel de l'espace public. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite intervenir. »

M. MIKHAÏLOFF : « Je voudrais saluer cette association qui fait du très beau travail sur le mur de la rue Oberkampf, mais rappeler aussi le succès d'une initiative que nous avons pu mener avec l'association des commerçants, avec cette association M.U.R. et la Mairie du 11^e : les opérations « Rideaux de Fer » au village Faidherbe et « L'Art à la Folie » avec l'association des commerçants de la rue de la Folie Méricourt.

Ces opérations, menées en lien étroit avec les conseils de quartier, ont été très appréciés par les habitants et les visiteurs. Elles ont mis en relation les artistes avec les commerçants en offrant de nouveaux espaces pour l'art, dans la rue. J'espère que notre collègue Philippe DUCLOUX, désormais chargé du monde commerçant, aura à cœur de prolonger et d'amplifier cette initiative pour faire du 11^{ème} l'une des plus belles galeries d'art de rue à ciel ouvert. Merci. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes de paroles ? Je mets le projet de délibération aux voix. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DAC 1168 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Glassbox (11e).

M. le Maire : « Nous passons à une subvention de 9.000 € et convention avec l'association Glassbox. Mme Martine DEBIEUVRE toujours. »

Mme DEBIEUVRE : « L'association Glassbox, que nous connaissons bien dans cette mairie puisque nous avons eu le plaisir de voir dans la cour plusieurs réalisations au cours de la dernière mandature, possède son siège social au 4 rue Moret. Elle a pour but de défendre et de promouvoir l'œuvre d'artistes contemporains. Elle a une vocation internationale : en 2014, elle va organiser des expositions notamment en Tunisie et au Brésil. Je vous propose donc de soutenir cette association pour une subvention de 9 000 €. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes de parole ? Je passe au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**2014 DAC 1224 Subvention (15.000 euros) au Café de la Danse, de la Musique et des Arts au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles**

M. le Maire : « Martine DEBIEUVRE toujours, pour des subventions à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles. »

Mme DEBIEUVRE : « Pour celle qui nous concerne, il s'agit d'une subvention pour le Café de la Danse, de la Musique et des Arts, plus communément appelé Café de la Danse, situé au 5 passage Louis Philippe. C'est une belle maison, un bel endroit qui organise un festival de musiques actuelles. En avril dernier s'y est produit le festival Clap Your Hands. La subvention que l'on propose est de 15 000 € pour leur festival de 2014. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes de parole ? Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je ferai la remarque quand vous aurez présenté la demande de subvention suivante puisque c'est une remarque conjointe. »

Mme DEBIEUVRE : « Vous parlez de la subvention pour la Maroquinerie ? En fait nous présentons la subvention pour le 11^{ème} et le 20^{ème} arrondissement présente la subvention pour la Maroquinerie. D'habitude, elles sont présentées séparément. Il s'agit ici d'une subvention pour les festivals de musiques actuelles ; on nous présente les deux demandes mais c'est celle du 11^{ème} arrondissement qui nous intéresse. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'une question de forme, c'est-à-dire que la délibération telle qu'elle a été prévue pour le Conseil de Paris, a été faite en mettant deux subventions en même temps, ce qui est réglementairement possible. Mais comme il n'y a qu'une seule délibération, elle est localisée dans les deux conseils d'arrondissement, le 11^{ème} et le 20^{ème}. Nous sommes saisis pour celle qui concerne le 11^{ème} arrondissement, et le conseil du 20^{ème} pour celle qui le concerne. »

Mme SPINNEWEBER : « Donc je ferai la remarque par anticipation pour les deux finalement. Au nom des élus de la droite et du centre, nous nous abstenons pour le vote des deux subventions de 30 000€ à deux sociétés au titre du soutien de la musique actuelle pour deux raisons :

1. Sur le plan général, nous souhaiterions une information sur la logique de la politique que sous tend les subventions, et notamment celle concernant les festivals.
2. Nous avons demandé des compléments d'information financière que nous n'avons pas encore reçus à ce jour. Il est vrai que les délais sont forts courts entre les questions inscrites à l'ordre du jour et la tenue du conseil d'arrondissement. Nous allons donc vous donner lecture de notre requête.

Les deux sociétés, pour lesquelles deux subventions de 15 000 € sont proposées, sont fragiles d'après les éléments communiqués. Particulièrement la société « La Maroquinerie » présente une situation financière fortement dégradée en termes de niveau de capitalisation, de rentabilité et de capacité de remboursement. La présentation trop synthétique des éléments financiers et l'ancienneté des informations (nous avons des documents produits en 2012) ne nous permettent pas en l'état de porter un jugement sur la demande de subvention présentée.

En conséquence, nous nous permettons de solliciter un complément d'information faute de présentation des documents financiers complémentaire 2013 avant le prochain conseil d'arrondissement, donc aujourd'hui, nous ne serons pas en mesure de prendre part au vote de la subvention.

Une question subsidiaire : la Maroquinerie est située dans le 20^{ème} arrondissement ; la mairie du 20^{ème} arrondissement a-t-elle été sollicitée ? Et là, vous venez de nous apporter la réponse. »

M. le Maire : « Merci y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Martine DEBIEUVRE, si vous avez éventuellement quelques éléments à communiquer. »

Mme DEBIEUVRE : « Je ne vais pas répondre au sujet de la Maroquinerie, mais il ne peut vous avoir échappé que le secteur des musiques actuelles est durement frappé par la crise du disque ; vous êtes au courant qu'il reste peu de personnes achetant des CD. Ceci explique la relative fragilité des sociétés qui exploitent des salles de petite jauge. Personnellement, il me semble que le soutien de la municipalité doit être porté sur ces salles car elles programment des artistes émergents et elles touchent un large public parisien. Il me semble que ce n'est pas le moment de leur mettre la tête sous l'eau, c'est plutôt le moment de les aider. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous pouvons passer au vote ? Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? L'opposition. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

PREVENTION ET PROTECTION

2014 DPP 1009 Subvention (7.600 euros) et convention avec l'association Paris est mouv' dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (11e).

M. le Maire : « Nous passons à la prévention et protection, avec une subvention de 7.600 € et convention avec l'association Paris Est Mouv' dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

Nous avons dans ce cadre du dispositif deux subventions, celle que je viens d'énoncer et la subvention de 500 € avec l'association Débrouille Compagnie, toujours dans le dispositif Ville Vie Vacances. Je vais donc passer la parole à Isabelle CHARPENTIER pour rapporter sur les deux délibérations puisqu'il s'agit du même dispositif, puis nous aurons un vote sur chacune des délibérations. »

Mme CHARPENTIER : « Dans le cadre du dispositif, il est demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec Paris Est Mouv' une convention annuelle d'objectifs. Cette association propose dans le cadre de la Politique de la Ville des ateliers de danse hip hop et des ateliers de graff pendant les vacances scolaires, en avril et en été. Ils s'adressent à des jeunes, dont des filles, de 11 à 21 ans. Ils sont initiés au graff et au hip hop dans le quartier de la Fontaine au Roi. Je vous demande donc de voter pour cette subvention de 7 600 €.

Le second projet de délibération concerne l'association Débrouille Compagnie qui permettrait, toujours dans le quartier Fontaine au Roi dans le cadre de la Politique de la Ville, à une quarantaine de jeunes de participer au projet de Récup'créative, des ateliers de récupération des déchets, pour en faire des jouets, bijoux, etc. pendant les vacances scolaires également, et qui se situerait sur la placette Fontaine au Roi. Je vous demande de voter également cette subvention de 500 € pour cette association. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, je vous propose que l'on ait une discussion globalisée sur des deux projets. Y-a-t-il des demandes de parole ? Non. Nous allons passer au vote séparément.

Pour le DPP 1009, subvention à Paris Est Mouv' de 7 600 € : qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DPP 1025 Subvention (500 euros) et convention avec l'association Débrouille Compagnie dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (11e).

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE ET INTEGRATION

2014 DPVI 1013 Subvention (25.000 €) et convention à l'Accorderie du Grand Belleville

M. le Maire : « Nous passons à des subventions, pour un montant total de 100 000 €, qui sont accordées à quatre accorderies parisiennes. La parole est à Mme Isabelle CHARPENTIER de nouveau. »

Mme CHARPENTIER : « L'une des accorderies concerne le Grand Belleville. C'est un concept qui vient du Québec, permettant aux « accordeurs », nom donné aux participants, de faire des échanges de services sans argent. C'est le temps qui compte : une heure de service vaut une autre heure de service. Il permet de créer un lien social, d'aider les gens en grande précarité, et plus particulièrement dans le 11^{ème} et le Bas Belleville les familles monoparentales, qui peuvent bénéficier d'échanges de services. Chacun peut amener ce qu'il sait faire, et tout le monde sait faire quelque chose. »

L'accorderie s'est installée il y a un an à peu près et compte environ 213 accordeurs, nombre en constante évolution. Donc c'est quelque chose qui est en train de prendre corps et que l'on voudrait développer. C'est pourquoi on vous demande de voter pour cette subvention de 25 000 € pour l'accorderie du 11^{ème} arrondissement, du Bas Belleville. Je ne parlerai pas des trois autres accorderies qui concernent d'autres arrondissements. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Pour compléter ce que disait Mme Isabelle CHARPENTIER, ces accorderies sont des projets très intéressants qui ne touchent pas seulement les ménages ou les familles en difficulté, ce qui est déjà un point important. Je crois que cela nous interpelle sur les formes d'économies alternatives qui peuvent se mettre en place. Dans notre arrondissement, on pourrait être pilote et développer ce type d'économie qui ne repose pas sur des valeurs monétaires ou des échanges monétaires, mais qui repose sur des échanges de services et qui peuvent concerner tous les citoyens, tous les habitants de l'arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument, et nous serons enthousiastes à soutenir ce genre de projet, comme nous le sommes sur cette accorderie. Oui, M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Effectivement, c'est le type de projet qui a le mérite d'une part de l'efficacité, d'autre part de la simplicité. Il mérite un vote positif de notre part et nous espérons que Michel SAPIN n'ira pas chercher un peu de fiscalité dans ce temps gratuit qui est échangé dans l'accorderie de notre quartier. »

M. le Maire : « Après ce soutien positif, je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DPVI 1019 Subvention (13.000 €) à la régie de quartier du 11^{ème} arrondissement

M. le Maire : « Nous passons aux subventions (39.000 €) à trois régies de quartier pour leurs actions de lien social, dont une dans le 11^{ème} arrondissement. Mme Isabelle CHARPENTIER a la parole. »

Mme CHARPENTIER : « La régie de quartier du 11^{ème} est installée dans le quartier Fontaine au Roi, et permet aux associations de pouvoir mettre en œuvre leurs initiatives. Ce sont essentiellement des jeunes en formation et en insertion qui sont en charge avec cette régie de quartier composée de bénévoles, d'une direction technique et d'animateurs chargés de

suivre ces jeunes en insertion, car il est toujours difficile de se remettre dans le bain après une longue période de chômage.

Elle crée du lien social car elle implique des jeunes du quartier, des gens du quartier et travaille pour des associations du quartier. Je crois donc que l'on doit vraiment apporter notre soutien à cette régie de quartier qui permet de faire vivre tous ces mouvements associatifs dans notre arrondissement et surtout dans le quartier Politique de la Ville. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur la régie de quartier dont nous pouvons tous apprécier le travail ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

M. le Maire : « Nous passons à la famille et à la petite enfance, avec Mme Dominique KIELEMOËS. Comme il y a beaucoup de délibérations, je vais vous proposer de regrouper la présentation par grandes thématiques. Nous pouvons commencer par les crèches parentales si vous en êtes d'accord. Nous ferons des votes individualisés. Pour commencer, nous allons donc traiter des délibérations :

- DFPE 1001 Subvention (53 920 €) à l'association Balustrade,
- DFPE 1002 Subvention (73 515 €) à l'association Babillages,
- DFPE 1003 Subvention (43 273 €) à l'association Les 400 Coups,
- DFPE 1004 Subvention (47.620 €) à l'association Square Bande (11e).

Mme KIELEMOËS : « Il s'agit effectivement d'un vote concernant les subventions attribuées à des structures d'accueil de la petite enfance, ce sont des structures associatives. Evidemment ces subventions sont divisées en plusieurs avenants ; ici on nous demande de voter l'avenant n°1. Elles correspondent à des conventions qui sont signées entre les structures associatives et la Mairie de Paris. Ces conventions ont une durée de trois ans et elles sont basées sur les principes qu'a défendus la Mairie de Paris depuis plusieurs mandatures. Ces structures associatives s'engagent à accueillir tous les enfants sans discrimination tous les jours de la semaine, sur la participation de ces associations à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement des associations d'optimiser leurs taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2014, il est proposé de signer un avenant n°1 à cette convention, qui fixe :

- la subvention municipale pour l'année 2014 (qui sera découpée en plusieurs morceaux)
- l'engagement pris par chaque association d'améliorer son taux d'occupation et son taux de fréquentation cible, et de mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre ses objectifs.

Le taux de fréquentation des crèches est un enjeu très important de même que la création de nombreuses places en crèche, ce qui a été fait depuis deux mandatures maintenant.

On peut effectivement diviser ce vote en plusieurs parties. Ceci dit, le principe est le même pour tous les projets de délibération concernés. Evidemment les subventions diffèrent selon qu'il s'agit d'une crèche parentale, d'une crèche collective, d'une halte-garderie ou d'une structure multi-accueil. Ce qui vous intéresse peut-être, c'est que l'ensemble de ces subventions dépasse le million d'euros et cela concerne 259 enfants de notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'interventions sur ces projets ô combien essentiels pour ce service public tant apprécié ? M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Effectivement, personne ne doute de l'importance de cette mission. Dans la mesure où il y a un très grand nombre de structures et également de modes d'organisation de ces crèches, et que le montant des subventions est à la fois souvent élevé et en même temps très variable, je me demandais s'il y avait un document qui synthétise la politique de la Ville et de l'arrondissement, les critères qui sont attribués en fonction du nombre de personnes qui fréquentent ces crèches, et les différents taux et ratios que vous avez indiqués. Est-ce que tout cela est normé dans un document auquel on pourrait avoir accès ? »

M. le Maire : « Merci, y-a-t-il d'autres interrogations ? Mme Dominique KIELEMOËS pour répondre. »

Mme KIELEMOËS : « Je ne suis pas sûre qu'il ait un document global mais nous allons essayer d'y travailler pour que, effectivement, on ait la réponse à votre question. »

M. le Maire : « En tout cas, ce qui est certain, c'est que les services de la Ville utilisent des ratios par berceau, par sociologie, etc. qui permettent d'avoir un prix qui soit à peu près normalisé. Il est vrai que ce n'est pas un document de communication de la Ville, mais c'est un outil de travail que les services compétents doivent utiliser.

Je vous propose de passer au vote de toutes ces différentes délibérations, s'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions. »

2014 DFPE 1001 Subvention (53.920 euros) et avenant n°1 à l'association Balustrade pour la crèche parentale

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1002 Subvention (73.515 euros) et avenant n°1 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1003 Subvention (43.273 euros) et avenant n°1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1004 Subvention (47.620 euros) et avenant n°1 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1018 Subvention (94.170 euros) et avenant n°1 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1019 Subvention (173.495 euros) et avenant n°1 avec l'association Les Fraises des Bois (11e) pour la structure multi-accueil.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1022 Subvention (149.546 euros) et avenant n°1 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1039 Subvention (61.333 euros) et avenant n°1 à l'association Haut Comme 3 Pommés (11e) pour la halte-garderie.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1043 Subvention (120.491 euros) et avenant n°1 à l'association La Cour des Noues (11e) pour la halte-garderie.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1044 Subvention (66.445 euros) et avenant n°1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour la halte-garderie.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1047 Subvention (84.661 euros) et avenant n°1 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour la halte-garderie Les Pitchouns.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1052 Subvention (85.070 euros) et avenant n°1 à l'association Mini Coccinelles (11e) pour la halte-garderie.

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS**V11 2014 001 Vœu relatif au Grand Marché Transatlantique**

M. le Maire : « A ce stade, nous épuisé l'ordre du jour des délibérations. Il nous reste quatre vœux à examiner : deux vœux inscrits dans l'ordre du jour initial et deux vœux dans l'ordre du jour complémentaire que nous avons adopté tout à l'heure. Nous allons les prendre dans l'ordre et je vais passer la parole à M. Adrien TIBERTI pour le vœu relatif au Grand Marché Transatlantique. »

M. TIBERTI : « Vous le savez sans doute, depuis le mois de juillet 2013, la Commission européenne a reçu un mandat du Conseil, c'est-à-dire des chefs d'État et de gouvernement, pour négocier avec les Etats-Unis un grand espace de libre-échange. On parle, c'est le nom officiel, d'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ; je parlerai de Grand Marché Transatlantique.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de pousser beaucoup plus loin que jamais les termes du libre-échange au point de, et c'est là où cela nous concerne en tant que conseil d'arrondissement, remettre en cause toutes les formes de service public telles que nous les connaissons, de remettre en cause toute la législation, et de faire dépendre toutes les activités économiques de sorte de tribunaux de commerce, on parle de tribunaux arbitraux dont on ne connaît pas encore les contours.

Il se trouve qu'en plus, ce traité étant négocié sous mandat par la commission, il est négocié de manière la plus opaque possible. Nous n'avons aucun compte-rendu précis et détaillé du travail de la commission dans les négociations avec le gouvernement américain. Nous ne savons pas où nous allons. Et du coup, les craintes que nous formulons sont fondées sur le mandat qui a été donné, et qui peut nous conduire à ne plus pouvoir mener aucune des politiques que nous menons localement, puisque tout sera sous la forme de la concurrence, du contrat, etc. Et c'est donc toute une série de services publics, évidemment de services publics municipaux, qui risque d'être remise en cause au nom de la concurrence, de la concurrence de part et d'autre de l'Atlantique.

C'est pour cela que je trouve important que notre municipalité se positionne comme d'autres collectivités locales l'ont fait (je pense à la Région Ile-de-France ou au Conseil Général de Seine-Saint-Denis) pour dire que Paris se met d'ores et déjà en dehors de l'application de ce Grand Marché Transatlantique. Il s'agit pour nous de montrer que cela ne peut se faire sans l'accord des citoyens, ce serait bien la moindre des choses, sans même l'information des citoyens, avant même leur accord, et que l'on ne peut pas au nom du marché, du mythe qu'est le marché, remettre en cause toutes les politiques de service public, tout ce pour quoi nous nous battons et nous avons été élus. C'est pour cela que nous défendons ce vœu en espérant qu'il recueille le plus large assentiment. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation. Comme il s'agit ici du premier conseil d'arrondissement ordinaire de notre mandature, j'ai pris tous les vœux sous la forme sous laquelle ils étaient présentés, parce que c'est pour moi l'occasion de vous rappeler une des dispositions du règlement intérieur de notre conseil d'arrondissement. J'en profite au passage pour vous informer que nous allons vous proposer d'adopter dans les prochains mois un

nouveau règlement intérieur qui sera toiletté avec les évolutions réglementaires et législatives intervenues depuis 2008, mais aussi avec quelques évolutions dans notre organisation habituelle. Je referme cette parenthèse sur le règlement intérieur du conseil d'arrondissement.

Mais j'y faisais référence car il prévoit que les vœux présentés au conseil d'arrondissement regardent l'arrondissement, du 11^{ème} en ce qui nous concerne, et là nous nous éloignons substantiellement de la matière municipale, encore plus de la matière d'arrondissement. Le fait de le prendre et non de le rejeter simplement en disant que cela ne concerne pas le 11^{ème} arrondissement directement, l'administration municipale du 11^{ème} arrondissement et en ne l'inscrivant pas à l'ordre du jour, est pour moi l'occasion d'avoir un débat passionnant mais aussi de rappeler ce fonctionnement qui me semble bon.

Il me semble que nos institutions fonctionnent mieux quand chacun remplit son rôle depuis sa place, et nous ne sommes pas l'Assemblée Nationale, le Conseil de l'Europe ou encore moins l'Assemblée générale des Nations Unies ou l'OMC. Occupons-nous du 11^{ème}, nous aurons déjà fort à faire. Néanmoins le vœu est inscrit, le débat est ouvert, et donc j'invite les collègues qui souhaitent s'exprimer sur ce vœu à le faire. M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Comme vous venez de le souligner, M. le Maire, il y a une vraie question sur l'opportunité à porter ce type de sujet en conseil d'arrondissement. Bien sûr on peut toujours trouver des mécanismes qui font que cette question, une vraie question importante, aura des applications locales. Mais dans ce cas-là, tout aura toujours une application locale, et il n'y aura pas de limites au sujet des thèmes abordés. Pour cette raison, je m'interroge beaucoup sur la pertinence d'adopter ce type de vœu, même si on ne peut pas être effectivement contre les questions de fond ou l'appel à la vigilance sur des sujets importants. Mais il y a des questions, au-delà des questions de forme, de rédaction, sur lesquelles on pourrait même discuter, ou d'opportunité calendaire. Je pense que la raison de fond pour laquelle nous, le groupe socialiste, ne souhaitons pas prendre part au vote est clairement une question d'opportunité politique d'aborder ce type de sujet en conseil d'arrondissement car nous sommes trop éloignés des sujets locaux. Merci.»

M. le Maire : « Merci. Donc le groupe socialiste ne prend pas part au vote. M. David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Comme l'a rappelé M. Adrien TIBERTI, les négociations sont entamées en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, qui est bien plus qu'un simple accord commercial visant à abaisser les tarifs douaniers. Nous Ecologistes sommes opposés à ces négociations pour au moins trois raisons que je vais rappeler brièvement:

- Ce projet met en danger les normes sanitaires et phytosanitaires actuellement en vigueur que les industriels américains et européens jugent trop contraignantes au détriment des consommateurs, et donc par ricochet, au détriment des Parisiennes et des Parisiens.

- Ce projet permettrait aux multinationales ou investisseurs d'attaquer devant des tribunaux extrajudiciaires privés d'arbitrage, tout Etat ou collectivité locale qui ne se plierait pas aux logiques du libre-échange. Les acteurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les règlements qu'ils jugeraient déraisonnables ou discriminatoires pouvant potentiellement remettre en cause, par exemple, un exemple dans l'arrondissement, le bio dans les cantines.

- Enfin, ce projet finirait d'ouvrir à la concurrence des échanges immatériels car ce projet prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets et droits d'auteur, limitant les échanges et l'innovation.

Toutefois nous avons considéré, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas déposé un vœu en ce sens au conseil d'arrondissement, qu'en effet l'arrondissement n'était pas le niveau adéquat, mais en contrepartie, le groupe des écologistes déposera un vœu au Conseil de Paris. Toutefois nous apporterons notre soutien au texte proposé par le groupe communiste. »

M. le Maire : « Je vous remercie. M. Jean-François MARTINS demande la parole. »

M. MARTINS : « Au nom du groupe Radical de Gauche et Centre Indépendant, je voulais dire comme M. le président Luc LEBON, qu'on est ici en conseil d'arrondissement du 11^{ème} et que peut-être certains sujets nous dépassent, avec beaucoup d'humilité, même si évidemment on partage tous, je l'espère, l'inquiétude démocratique pour ne pas dire civique concernant de tels accords qui lient évidemment nos destins. M. David BELLARD parle d'un accord secret dont il détaille le contenu, donc il y a quelque chose qui m'échappe un petit peu.

Il y a évidemment une question démocratique majeure sur la capacité du Conseil à discuter d'un projet politique d'envergure sans y associer plus les citoyens. Et on peut s'interroger *a minima* d'un point de vue démocratique et politique, mais je crois que les citoyens auront l'occasion de s'exprimer sur le sujet par d'autres biais dans les semaines à venir. J'imagine que cet agenda n'est pas complètement étranger à ce vœu, mais je propose que tous, en responsabilité, nous ne prenions pas part au vote et que nous laissions les électeurs adresser leur sentiment sur le sujet lors des moments convenus. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER demande la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je ne reviendrai pas sur ce qui vient d'être exposé, sur le lieu où le vœu a été présenté, nous allons simplement faire quelques remarques d'ensemble.

Sur le principe, nous sommes favorables au libre commerce et à l'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis dans le respect des normes sociales, économiques, techniques, environnementales et juridiques équitables. Une harmonisation progressive des normes et standards peut s'avérer positive pour le développement de nos échanges transatlantiques à condition qu'elle respecte le niveau élevé des règles européennes, sachant que dans le processus de négociation les produits culturels sont exclus et que les standards sanitaires en matière d'alimentation ne sauraient être remis en cause.

Par contre le projet de création d'un tribunal arbitral qui pourrait remettre en cause les législations des Etats et de leur souveraineté constitue un véritable changement juridique international qui suppose une vigilance extrême. Par ailleurs l'Union européenne tient à la transparence qui doit accompagner ce processus de négociation démocratique et nous y serons très attentifs. Ceci étant dit, les négociations sont en cours et nous ne sommes pas favorables à un arrêt pur et simple tel que c'est proposé. Puisque cela ne relève pas de l'avis du Conseil d'arrondissement, et pour toutes ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote. »

M. le Maire : « C'est entendu. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Il n'empêche que nous serions très intéressés d'avoir la position du groupe socialiste sur le vœu, même si vous ne prenez pas part au vote, sur ce traité transatlantique. »

M. le Maire : « Je crois que l'expression de chaque élu est libre. Celle de Luc LEBON était entière. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Oui M. le Maire, je suis désolé de réintervenir alors que M. Luc LEBON a effectivement dit un certain nombre de choses par rapport à l'intervention de M. LEFORT. Mais je crois que la position des socialistes est assez claire. Il faut juste écouter ce que disent M. CAMBADELIS, Mme Pervenche BERES puisqu'il était question d'une période électorale particulière, et puis le candidat commun aux socialistes européens M. Martin SCHULZ, c'est-à-dire qu'il y a une opposition aux choses telles qu'elles se font actuellement. Les choses sont très claires par rapport à ça. Et je salue par ailleurs l'initiative prise au niveau du Conseil de Paris d'avoir la volonté de rassembler la Gauche très largement, dans un réexamen de cette question de façon à donner d'une part plus de portée au texte qui sera proposé, et d'autre part de trouver une solution qui conforte la majorité municipale actuelle. »

M. le Maire : « Je crois qu'il ne fait de doute pour personne que chaque élu pense quelque chose de cette affaire. Je m'en tiendrai à ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire, pour ce qui me concerne, les affaires du 11^{ème} arrondissement. C'est pour cela que les électeurs nous ont confié un mandat. Néanmoins cela n'empêche pas chacun de conduire les activités politiques et militantes qu'il souhaite. En l'occurrence, je crois que tout a été dit à ce stade. Je crois savoir qu'un ou plusieurs vœux sont en préparation au Conseil de Paris, ainsi qu'un vœu qui pourrait rassembler l'ensemble de la majorité. C'est parfait, chacun aura joué son rôle. Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe socialiste, le groupe PRG-CI et l'opposition. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote pour ? Le groupe des Verts et le groupe communiste. Pour le décompte, je signale à ce stade que j'ai eu un pouvoir de Mme Hélène BIDARD, qui a dû partir et a confié son pouvoir à M. Adrien TIBERTI. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11 2014 002 Vœu relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs

M. le Maire : « Nous passons au vœu déposé par M. Christian SAINT-ETIENNE relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs. Je donne la parole à M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Nous sommes évidemment là pour délibérer de sujets locaux, comme cela vient d'être rappelé. Néanmoins on peut faire difficilement l'impasse sur le contexte national tant les conséquences de la réforme sur les rythmes éducatifs sont importantes pour tous les élèves et tout le corps enseignant, et je dirai tous les citoyens de cet arrondissement.

On se rappelle tous que le Président de la République avait indiqué faire de l'éducation et de la jeunesse une priorité de son quinquennat. Malheureusement, ce qui s'est avéré dans ces domaines et dans d'autres, l'essentiel de l'énergie a été consacré à défaire des réformes mises en place par le gouvernement précédent, et c'est ainsi que le réaménagement des rythmes

scolaires est devenu presque la grande œuvre du ministre de l'Éducation Nationale, avant de devenir aussi son naufrage. C'est un avis partagé jusqu'au sommet de l'État puisque le ministre n'est plus ministre, et que son principal directeur, le DGESCO (Directeur Général de l'Enseignement Scolaire) a dû démissionner.

Cette réforme était très mal partie ; on se souvient que le décret Peillon avait été rejeté par toute la communauté éducative. Une opposition et une incompréhension qui n'ont jamais cessé de grandir jusque dans nos écoles. Nous l'avons tous constaté en tant que citoyen, père ou mère de famille de l'arrondissement. Et aujourd'hui, à peine 22% des enseignants, soit 1 sur 5 enseignants, pensent que cette réforme a amélioré les conditions d'apprentissage. De nombreux dysfonctionnements ont été constatés, j'y reviendrai en lisant le vœu, mais c'était important de rappeler cette naissance extrêmement difficile. Dans ce contexte, la décision de la Ville de Paris a été, en mars 2013, d'appliquer de façon précipitée ce décret Peillon modifiant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette application anticipée n'a donc pas pu être préparée dans de bonnes conditions puisqu'il y a eu seulement cinq mois de préparation, dont deux mois de vacances d'été, et évidemment la concertation a été totalement escamotée. Il en a résulté une rentrée de septembre 2013 extrêmement chaotique, cela a été constaté de toutes parts. La Mairie de Paris a dû d'ailleurs faire face à de très nombreux mouvements de contestation de l'ensemble de la communauté scolaire et aussi périscolaire : enseignants, parents, personnels d'animation de la mairie. Les assouplissements proposés par le nouveau ministre de l'Éducation Nationale face à cette contestation, y compris des maires de France et de l'association des maires de France, achève de démontrer que cette réforme avait été mal conçue, mise en place trop vite, et que des ajustements étaient nécessaires, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché de commettre à nouveau ces mêmes erreurs et notamment l'erreur de la précipitation. On en veut pour preuve le fait que le nouveau décret Hamon, présenté le 7 mai dernier au Conseil Supérieur de l'Éducation, a réussi l'exploit de recueillir encore plus d'avis négatifs que le décret Peillon, c'est-à-dire 31 votes contre (23 votes contre avaient été exprimés deux ans auparavant).

C'est pour ça qu'il nous semblait très important, en tant qu'élus du Centre et de la Droite, de pouvoir déposer un vœu, un vœu qui a été déposé dans d'autres arrondissements, nous ne le cachons pas, et qui porte sur le bilan de l'aménagement de ces rythmes éducatifs ainsi que sur les perspectives. Donc je vais maintenant procéder à la lecture de ce vœu :

Considérant qu'en mars 2013, le Maire de Paris a décidé d'appliquer dès septembre 2013 le décret de Vincent PEILLON modifiant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant que cette décision n'a pas permis la mise en place de cette réforme dans de bonnes conditions et que la phase de concertation a été escamotée ;

Considérant que la Mairie de Paris a dû faire face à de nombreux mouvements de contestation de la part des personnels de l'Éducation nationale, de ses propres personnels, mais également des parents d'élèves ;

Considérant les nombreux dysfonctionnements constatés et les premiers éléments d'évaluation de cette réforme, tels que :

- la qualité inégale des activités dispensées dans le cadre des ateliers périscolaires ;

- l'insuffisante formation des animateurs en charge de ces ateliers, particulièrement les animateurs des associations/groupements partenaires de la Mairie de Paris ;
- l'absence de contrôle des associations et groupements partenaires retenus par la Mairie pour organiser les ateliers ;
- l'absence de réelle procédure transparente de désignation ;
- la sécurité des enfants (pendant les ateliers et lors des flux d'entrées et de sorties) ;
- l'information des parents ;
- la concertation avec les directeurs d'écoles ;
- la fatigue des enfants ;
- une réforme particulièrement inadaptée aux enfants de maternelle ;

Considérant que les demandes de précisions sur le coût de cette réforme ont été laissées sans réponse ;

Considérant les évolutions proposées par Benoît HAMON, Ministre de l'Education nationale pour l'application de cette réforme ;

Christian SAINT-ETIENNE, Leïla DIRI, Eric GARANDEAU, Aurore MOUYSET-NOZERAND, Jacques LEFORT, Nicole SPINNEWEBER (droite et centre) demandent au Maire du 11^{ème} arrondissement et au Maire de Paris :

- De présenter et de rendre public un bilan exhaustif sous tous les aspects précités de l'application de la réforme des rythmes éducatifs dans le 11^{ème} arrondissement et plus généralement à l'échelle de Paris, et
- D'indiquer le coût précis de cette réforme, isolé du budget global consacré à la politique périscolaire à Paris. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation. Je vais laisser Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN vous répondre. Mais avant d'aborder la question de fond, je vais revenir sur une question de forme en quelque sorte. Peut-être, ce vœu pouvait être présenté sous la forme d'une question orale, puisque c'est aussi une faculté que nous avons, évitant de dire si on est pour ou contre, car sur ce vœu, l'issue du vote ne fait guère de doute. Néanmoins, cela permet de poser des questions, notamment à l'opposition, et d'avoir des réponses puisque en fait l'objet du vœu est d'avoir communication d'un certain nombre d'informations. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je voudrais faire quelques rectifications. D'abord la réforme, le décret de M. Vincent PEILLON fait suite à la réforme de M. DARCOS qui en 2008 avait retiré une demi-journée de scolarité. C'était pour pouvoir repasser à une semaine de quatre journées et demie, et de raccourcir la journée scolaire. Je voudrais aussi vous préciser que le Maire de Paris n'a pas décidé de l'appliquer dès septembre 2013, il y a eu un vote au Conseil de Paris le 25 et 26 mars.

Lorsque vous dites que la décision d'appliquer la réforme s'est faite sans concertation, je voudrais vous repréciser qu'il y a eu quand même quatre grandes réunions publiques, la constitution d'un groupe de travail, une consultation sur internet permettant de recueillir l'avis de 13 000 Parisiens, et aussi de nombreuses réunions de concertation organisées dans les arrondissements dont dans le 11^{ème} arrondissement avec M. Patrick BLOCHE et M. Philippe DUCLOUX.

Quand vous remettez en cause les activités des enfants, activités nombreuses et différentes, elles sont plébiscitées par les enfants à plus de 70%, comme révélé par une enquête de la FCPE (*Fédération des Conseils de Parents d'Elèves*). Le taux de fréquentation des ateliers est à peu près de 80% dans le 11^{ème} et dans Paris. Sur le 11^{ème}, je peux vous préciser le nombre d'ateliers : il y a 1072 ateliers, 347 ateliers associatifs, 725 ateliers encadrés par les animateurs. Je voudrais vous préciser aussi que le Conservatoire intervient au niveau de l'élémentaire pour 32 ateliers.

Lorsque vous remettez en cause aussi les équipes, je voudrais vous préciser que les Responsables Educatifs Ville, les REV, sont des professionnels ayant fait leurs preuves. Ils étaient auparavant directeurs de centre de loisirs, ils ont reçu des formations complémentaires ; pour les animateurs, beaucoup de BAFA (*Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur*) et de BAFD (*Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur*) sont en cours. Au niveau des maternelles, les ASEM (*Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles*) animant des ateliers ont reçu des formations complémentaires et interviennent en binôme avec les animateurs.

Vous remettez aussi en cause la sélection des associations. Chaque projet a fait partie d'une analyse des services de la DASCO (*Direction des Affaires Scolaires*) tant sur la qualité du projet éducatif que sur son coût, nous y reviendrons plus tard. Les rares associations n'ayant pas donné satisfaction ont été remerciées.

Vous remettez en cause la sécurité des enfants. Pour nous, c'est une exigence permanente. Des procédures précises ont été mises en œuvre entre les directeurs d'écoles et les REV pour sécuriser les sorties des enfants. L'inscription des enfants par les parents est rendue systématique par rapport au support de communication mis en œuvre spécifiquement. Le mardi et vendredi vous pouvez sûrement voir des groupes d'enfants partant avec des gilets jaunes quand ils sortent de l'école.

L'information légitime des parents sur les activités pratiquées par les enfants a été effectuée et sera renouvelée : des réunions à destination des familles, animées par les REV, seront organisées à la fin de l'année afin de tirer le bilan des activités. Des journées portes ouvertes ont également été organisées. Dans le 11^{ème} arrondissement, elle a eu lieu en janvier. Elle était ouverte aux parents, fédérations et parents d'élèves qui ont été pas mal sécurisés et ont apprécié ce qu'il se passait.

Dans le cadre de la concertation avec les directeurs d'écoles organisée en 2013, les directeurs ont été souvent reçus par l'exécutif. Il s'agit désormais encore de travailler en collaboration, même s'il faut reconnaître qu'avec certains directeurs il y avait des prises de position parfois très marquées, ils ont ensuite joué le jeu dans l'intérêt des enfants.

Quand vous parlez du projet en maternelle, en lien avec le rectorat, le projet va être affiné suivant les préconisations du Ministère de l'Éducation Nationale pour faciliter les repères des jeunes enfants en conservant le binôme de l'ASEM et de l'animateur, pour que les ateliers se déroulent dans les salles de classe et que la sieste des plus petits soit préservée. M. Benoît HAMON a annoncé l'arrivée d'une circulaire spécifique sur les maternelles.

Je vais maintenant vous parler du coût de la réforme. Il y a eu un comité de suivi parisien de la réforme qui s'est tenu le 9 janvier en présence de chaque maire d'arrondissement. En dépense, la mise en œuvre de l'ARE (*Aménagement des Rythmes Educatifs*), avec un taux

d'encadrement de 1 sur 18 en élémentaire, et de 1 sur 14 en maternelle, le coût s'élève à 62 millions 6 d'euros se décomposant comme suit :

- 30,4 millions € pour l'amélioration du périscolaire existant
- 5,5 millions € pour l'amélioration des ressources humaines
- 26,7 millions € pour l'ARE au sens strict, ateliers, etc.

Mais en 2014, nous pouvons compter sur 28 millions 8 € de recettes :

- 6,8 millions € du fond d'amorçage de l'Etat
- 5,8 millions € pour la CAF au titre de l'ARE
- 16,2 millions € de financement CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse

Donc le coût pour la Ville est de 33,8 millions € et de 14,1 millions pour l'ARE, soit un coût de 92 € par enfant, quel que soit l'arrondissement.

Au niveau du 11^{ème} arrondissement, il y a eu quatre réunions. La première était le comité de lancement, plus trois réunions de comité de suivi, où d'ailleurs un élu de l'opposition a été convié mais qui n'est pas venu. Un futur comité de suivi va avoir lieu, on pense, en juin, où un élu de l'opposition sera convié. Nous vous y invitons à venir. Il y aura aussi un bilan au niveau de Paris qui se réunira avant la fin de l'année ; nous n'avons pas encore de date.

Je voulais aussi préciser que la Ville a commandé au Cabinet ICC, Inter Consultants Chercheurs, spécialiste des sciences et de l'éducation, qui suit le projet, faisant l'objet d'un premier bilan. Le bilan définitif sera rendu public.

Je vais vous donner quelques précisions concernant l'arrondissement. Il y a 22 REV intervenant dans 22 groupes d'écoles :

- 5 REV n'ont qu'une seule école en responsabilité du fait de l'isolement géographique et de l'appartenance à un groupe scolaire trop important ;
- 15 REV ont deux écoles ;
- 3 REV ont trois écoles.

Les REV sont suppléés par 18 directeurs de point d'accueil, des chargés d'encadrement des enfants pendant les temps de l'ARE pour veiller à l'organisation suivi des ateliers. Je vous ai déjà parlé des 1072 ateliers. Au troisième trimestre, ce sont 1103 ateliers, 321 associatifs, 32 Conservatoire, 750 animateurs. Les 321 ateliers associatifs sont mis en place pour 130 associations différentes. Le nombre des enfants concernés dans le 11^{ème} est de :

- 2437 enfants pour la maternelle, soit 78% des enfants inscrits dans les écoles ;
- 4058 enfants pour les écoles élémentaires, soit 81% des enfants inscrits dans les écoles.

Je vais vous lister les thématiques des activités proposées : citoyenneté-vivre ensemble, arts du spectacle, loisirs créatifs, culture et patrimoine, littérature et contes, arts plastiques, jeux, musique et chant, éducation à la santé, sport et détente, exploration scientifique, image et cinéma, langage et découverte des civilisations, art et signes, média et multimédia, environnement et protection de la planète. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse particulièrement circonstanciée, détaillée et précise. Il s'agit d'un sujet important sur lequel l'ensemble de la municipalité parisienne s'est mobilisée avec une grande volonté. Elle a mis les moyens, que ce soit humain pour permettre la réalisation de ces ateliers, de ces animations, ou que ce soit matériel, deux éléments déterminants pour la réussite de cette grosse opération dont aujourd'hui on ne peut que constater l'adhésion croissante des parents et des enfants. Je vais même aller au-delà en

soulignant le fait que, sortant d'une campagne municipale, je pense qu'on peut se dire les choses comme elles sont, ce n'est pas un sujet sur lequel nos concitoyens sont venus nous dire que là-dessus nous étions en échec.

Considérant que le vœu, tel qu'il a été présenté, correspond plutôt à une question dont la réponse vient d'être fournie en séance, je me tourne vers vous pour vous poser la question : ayant eu les réponses précises, en tout cas au niveau du 11^{ème} arrondissement, aux questions que vous posiez, vous pourrez vous référer au compte-rendu de la séance pour avoir l'ensemble des chiffres parce que je crains qu'en cours d'exposé vous ayez pu parfois louper telle ou telle disposition précise, est-ce que vous acceptez tout simplement de retirer votre vœu puisqu'il est d'emblée satisfait ?

J'ajoute d'ailleurs que ce vœu qui, encore une fois, correspondait plus à une question, a été l'objet, en tout cas la communication de ces informations, a été l'objet d'une communication de l'ancien adjoint compétent qui était M. Philippe DUCLOUX il y a quelques mois seulement, en novembre, et que nous avons la tradition d'avoir une communication devant le Conseil d'arrondissement tous les ans après la rentrée scolaire, en octobre ou novembre en l'occurrence, pour rendre compte de l'ensemble des questions qui intéressent la communauté scolaire. Donc par avance même, le vœu était déjà satisfait. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire, et je remercie Mme PRADINAS-HOFFMAN pour ses explications qui sont effectivement très nourries de beaucoup de chiffres. Néanmoins, malgré toute cette accumulation de chiffres, nous ne sommes évidemment pas du tout satisfaits de la réponse, en tout cas elle appellerait, même si je comprends que ce n'est pas le lieu ce soir, à un débat beaucoup plus important.

Donc je vous remercie de nous associer à ce comité de suivi qui se tiendra en juin, et je peux vous assurer que nous y participerons. Nous serions également très heureux de rencontrer le cabinet qui a fait cet audit dont vous parliez à l'instant. J'avais bien entendu que le rapport définitif serait rendu public mais j'ai fait suffisamment de rapports dans ma vie pour savoir que quand on dit, lorsqu'un rapport vient d'être rendu, qu'un rapport définitif sera rendu dans quelques mois, il peut se passer beaucoup de choses notamment dans le descriptif de ce rapport. On aimerait vraiment avoir une discussion très franche et non censurée sur le bilan qui a pu être fait à tout point de vue.

Il serait trop long de répondre à l'ensemble des éléments, certains sont très positifs. Il n'est pas dans notre esprit de rejeter en bloc une réforme dès lors qu'elle serait faite par un mouvement politique opposé. Justement, on ne partage pas cette idée que dès qu'un nouveau gouvernement arrive, il doit nécessairement défaire tout ce qu'a fait un gouvernement précédent, ce n'est pas du tout notre philosophie des choses et on pense que l'on perd beaucoup de temps en procédant de la sorte. D'ailleurs l'expérience a montré que le ministre en cause n'a pas fait long feu.

Je rebondirai juste sur quelques éléments ; vous dites que la sécurité des enfants est assurée parce qu'ils portent des gilets jaunes quand ils sortent de l'école. Je crois qu'il y a des sujets un peu plus importants et qui ont effrayé beaucoup de parents : parfois les animateurs qui assuraient ces ateliers ne savaient absolument pas qui allait chercher l'enfant, si c'était vraiment le père d'un enfant, etc. Il y avait quand même des risques qui étaient un peu lourds. Alors ils ont peut-être pu être corrigés mais cela va au-delà des questions que vous indiquiez. Par exemple concernant les écoles maternelles, je crois que le bilan est vraiment accablant

dans le sens où cette réforme n'était absolument pas faite pour les écoles maternelles. Je crois vraiment qu'il y a une unanimité là-dessus. Il y a certainement beaucoup plus de sujets de discussion sur les écoles élémentaires.

Je pense qu'on peut certainement partager une partie de la conviction qu'il y a eu un échec dans beaucoup de domaines et essayer ensemble de réparer ce qui peut l'être. Je vous remercie... Donc nous préférons maintenir notre vœu parce qu'il nous semble vraiment important.

On comprend qu'il y a parfois des sujets qui méritent de simples questions, mais là nous nous souhaitons aussi recourir à cette procédure un peu plus solennelle, parce que réellement, même indépendamment du contexte électoral et d'ailleurs le Président de la République en a tiré les conséquences composant son nouveau gouvernement, c'était un sujet qui méritait un peu de solennité. On essaiera évidemment de ne pas abuser de ce procédé.»

M. le Maire : « Les questions peuvent aussi être tout à fait solennelles. Quoi qu'il en soit, j'entends votre réponse sur ce point. Cela ne peut que me conforter dans l'échange que nous avons tout à l'heure sur la représentation de l'opposition dans les conseils d'écoles quand il n'y a qu'un représentant de la mairie qui porte un projet aussi opposé à celui que nous avons porté avec l'aménagement des rythmes éducatifs. Je vous évite quelque part d'être peut-être schizophrène en vous demandant de défendre la majorité dans des conseils d'écoles. Nous vous avons donc épargné cela tout à l'heure. Je ferme la parenthèse. Mme Joëlle MOREL demande la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts, ne s'associe pas non plus à la formulation du vœu déposé par M Garandau. Nous remercions Sophie PRADINAS-HOFFMANN de toutes les informations dont elle nous a fait part pour faire ce bilan. Néanmoins je souhaiterais apporter aussi quelques précisions au nom du groupe Europe Ecologie Les Verts, par rapport à cette réforme.

Nous pensons qu'il est très important, au sein de chaque école, qu'un bilan, une évaluation soit mise en place et nous sommes attentifs des remarques et de l'expertise de la part des parents d'élèves, des instituteurs, des animateurs, des associations qui interviennent dans les écoles. Nous pensons qu'il est nécessaire que ce bilan puisse se faire au moment où l'ensemble des acteurs concernés par cette réforme peuvent véritablement se rencontrer, c'est à dire au sein des établissements. Je voudrais aussi préciser que, par rapport aux écoles maternelles, nous serons très attentifs à ce que cette réforme puisse évoluer le plus sereinement possible pour le bien des enfants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non, donc nous allons mettre au vote ce vœu.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote pour ? Les 5 élus de l'opposition. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V112014003 Vœu relatif au maintien du quartier Fontaine au Roi dans le dispositif Politique de la Ville

M. le Maire : « Nous passons aux deux derniers vœux inscrits à l'ordre du jour complémentaire, puisque dans cet ordre du jour il y avait la mise en place de la commission de désignation de candidatures aux logements sociaux que nous avons déjà traitée.

Le premier vœu est relatif au maintien du quartier Fontaine au Roi dans le dispositif Politique de la Ville. Il m'a semblé important que dès le premier conseil d'arrondissement, notre Conseil puisse s'exprimer clairement en faveur du maintien d'un quartier Politique de la Ville puisque vous savez probablement qu'un travail de refonte de la Politique de la Ville est largement engagé. Il nous a semblé important que nous exprimions clairement notre position avant que les décisions, qui peuvent être parfois douloureuses dans un contexte budgétaire que chacun a en mémoire. Je passe la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER pour présenter ce vœu. »

Mme CHARPENTIER : « Comme vient de le dire notre Maire, pour des raisons de réductions importantes des budgets de dépenses publiques, il y aura une refonte du nombre de quartiers bénéficiant du dispositif Politique de la Ville, qui permet à des quartiers très défavorisés d'avoir des crédits afin de développer des actions plus particulières concernant ces populations. Par exemple à la Fontaine au Roi, ces actions peuvent se traduire par des politiques mises en place avec des associations afin de recréer du lien social, des politiques d'insertion, de réseaux par rapport à l'éducation,... Il y a tout un tas de projets qui sont financés directement par cette politique de Politique de la Ville.

Nous souhaitons qu'elle soit reconduite pour le quartier Fontaine au Roi, qui concerne 16% de la population du 11^{ème}, une population très défavorisée où l'on sait qu'un grand nombre d'habitants vivent dans des conditions de logement indignes de notre époque, qu'il y a un grand nombre d'échecs scolaires parmi ces populations. Il y a donc une nécessité d'avoir une politique particulière en direction de ce quartier.

Nous vous demandons donc de voter ce vœu afin de permettre à la Maire de Paris d'intervenir directement auprès de la ministre concernée pour garder le quartier Fontaine au Roi dans le cadre de cette Politique de la Ville. Voici le texte du vœu :

Le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- que le quartier de la Fontaine au Roi continue à bénéficier de manière pérenne, dans le cadre de la prochaine réforme de la géographie prioritaire, des crédits spécifiques de la politique de la ville et la mobilisation des politiques de droit commun,
- que la Maire de Paris intervienne auprès de la nouvelle ministre en ce sens. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes de parole ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Mme CHARPENTIER, merci pour cette explication et ce vœu que bien sûr nous allons voter. Je pense que ce vœu est significatif du fait qu'on n'ait visiblement pas réussi à sortir ce quartier de la précarité, de la fragilité qui est le sien. Cela peut être interprété comme un échec de la part des politiques menées jusqu'ici dans ce quartier. Ma question est : avez-vous peur que ce quartier sorte de la Politique de la Ville ? Quel est l'objet de vœu ? Y-a-t-il un risque que nous ne puissions prolonger cette qualification en Politique de la Ville de ce quartier ? »

M. le Maire : « Bien, y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Très rapidement et simplement pour dire que nous sommes associés à ce vœu, et dans le contexte que vous évoquiez, qui permet de sécuriser ce périmètre. Cependant nous restons ouverts à terme à une redéfinition du périmètre de la Politique de la Ville afin que les moyens puissent être mieux ciblés sur les îlots les plus sensibles. »

M. MARTINET : « Je me permets de prendre la parole pour rappeler une chose. La Politique de la Ville est une politique qui associe l'Etat, la région, les départements et la Ville. A ce titre, tout le monde a des responsabilités. Donc votre souci est tout à fait louable, celui de la bonne gestion de l'argent public. Mais je rappelle que dans la période passée, si on remonte à 10-12 ans, les responsabilités ont été partagées. Donc les efforts sont faits sur un plan budgétaire. Ils sont faits aussi dans une gestion du territoire, au plus près de ce territoire.

N'oublions jamais que l'on parle d'hommes et de femmes, que l'on parle de gens qui sont en très grande difficulté, qu'on parle parfois d'adolescents et d'enfants. Que pour des raisons uniquement budgétaires, on ne peut pas tirer un trait sur une histoire inévitablement longue car on ne sort pas les gens soit de la pauvreté, soit de la difficulté qu'ils ont à se mouvoir dans une société, en quelques mois même en quelques années. Donc historiquement tout le monde a fait des efforts, a été présent, a été permanent. Je pense qu'il faut qu'on le garde en tête et qu'on essaye de garder cette tête froide. »

M. le Maire : « Merci. Pour compléter, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui un quartier a été pendant quelques années Politique de la Ville et qu'il y a, selon nous, c'est le sens du vœu, toute justification à ce qu'il puisse continuer à l'être, qu'il y a là un échec patent des politiques publiques. Soyons sérieux. En l'occurrence, les choses sont un petit peu plus complexes que ça. On peut regretter que, malgré les efforts, il y en ait encore à faire. Tout le monde le sait, tous les élus, toutes les personnes engagées vers l'autre le savent, c'est un tonneau des Danaïdes que nous avons à remplir en permanence.

Au-delà de cela, c'est la tendance qu'il faut voir. Cette tendance aujourd'hui, je vous invite à consulter les rapports de l'APUR (*Atelier Parisien d'Urbanisme*), les statistiques sur les situations familiales, sur les situations en terme de revenus, de précarité, etc. la tendance est plutôt à l'amélioration. Néanmoins il reste encore du travail à faire, il y a encore des difficultés qui justifient pour nous le maintien de ce quartier dans le territoire Politique de la Ville dans un contexte où chacun sait que l'Etat a moins de moyens aujourd'hui qu'hier, et probablement en aura moins demain qu'aujourd'hui.

Pour éviter que le quartier soit retiré du dispositif, pour simplement une raison d'ordre budgétaire qui a toute son importance, nous préférons prendre les devants et annoncer pourquoi il nous semble important de conserver ce quartier dans le périmètre de la Politique de la Ville. Le Conseil d'arrondissement est donc le lieu pour l'exprimer de la manière la plus claire qu'il soit. Encore une fois, je pense que le résultat devrait être connu avant l'été. C'est pour cela que ce vœu a été proposé dans la procédure d'urgence car le prochain conseil risquait d'arriver un peu tard.

Si chacun a pu s'exprimer, je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Je vous indique que le vœu sera déposé pour le Conseil de Paris lundi prochain. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11 2014 004 Vœu relatif à l'échéancier et à l'état de la concertation sur les projets d'urbanisme du 11^{ème} arrondissement

M. le Maire : « Nous arrivons au dernier vœu. Il s'agit peut-être encore une fois d'un vœu qui correspond plus à une question. Je vais donc me tourner vers les auteurs du vœu pour leur demander si c'est un vœu relatif aux projets d'urbanisme et qui nous interroge sur l'échéancier et l'état de la concertation. Donc c'est vraiment une question. Peut-être pendant la présentation, vous pourrez nous dire si vous acceptez de le présenter sous la forme d'une question, ce qui permet de nous extraire de ce formalisme des vœux et de voter pour ou contre, mais de répondre à votre question. »

M. LEFORT : « M. le Maire, considérant l'importance des projets d'urbanisme en cours dans le 11^{ème} arrondissement, j'en citerai par exemple cinq au :

- 63-69 boulevard de Charonne : aménagements de santé, culture, crèches, logements
- 17-35 rue Bréguet : reconversion de l'immeuble de la Poste
- 49 boulevard de Ménilmontant : rénovations, logements neufs, déchetterie
- 20-24 rue Basfroi : logements neufs et restauration de la maison Henri IV
- 80 boulevard Voltaire jusqu'au 66 boulevard Richard Lenoir : la Coulée Verte de l'espace Truillot ;

Considérant la volonté affichée de l'équipe élue de porter au crédit de son mandat l'aboutissement de ces dossiers mais aussi la nécessité d'une participation concertée et transparente des habitants à l'élaboration de ces projets structurants pour leur territoire ;

Considérant le flou ressenti par une large partie de la population quant à l'état de la concertation sur ces grands projets, leur expression lors de récentes réunions publiques de leur besoin réel de comprendre s'il leur est encore possible d'apporter un avis, et si oui à qui, dans quel cadre, à quel moment, et sur quelle partie du projet ;

Considérant que la démocratie participative est un art exigeant qui demande un effort et une union de tous les élus de l'arrondissement afin qu'elle devienne dans nos quartiers une pratique vraiment populaire et enthousiaste ;

Considérant que les grands projets d'urbanisme sont une occasion essentielle de rapprocher les habitants du processus de décision si leur avis est écouté, voire suivi d'effet, et à défaut, si une explication crédible et rapide leur est donnée,

Pour l'ensemble de ces raisons, nous émettons le vœu, nous élus de Droite et du Centre :

- que vous présentiez un échéancier prévisionnel des différentes étapes de la réalisation de ces différents projets avec une situation précise de leur état d'avancement actuel.
- que vous présentiez et rendiez public un bilan exhaustif de l'état de la concertation de tous les projets structurants en cours sur le territoire de l'arrondissement, précisant notamment les

marges d'élaboration de la décision encore possible pour les habitants, les instances où cette concertation se tiendra, et le calendrier prévisionnel de cette concertation.

Je pense qu'une réponse orale sera longue et imprécise. Nous ce qui nous importe, c'est d'avoir une réponse concrète, structurée, précise à ces questions. Si cela passe par une question orale ou un vœu, peu nous importe, l'essentiel est qu'on ait une réponse à la hauteur de nos attentes. »

M. le Maire : « Merci. Je vais passer la parole à M. Patrick BLOCHE qui est chargé de l'urbanisme.

Par rapport à l'ensemble des questions que vous venez de poser, il me semble important de faire la part des choses entre certaines interrogations, qui sont évidemment légitimes, que nous posent les habitants, et puis la façon dont le vœu le présente, et parler du flou ressenti par une large partie de la population par exemple, ce n'est pas mon ressenti de ce qui se passe aujourd'hui dans le 11^{ème} arrondissement.

En tout cas ce qui me semble très important, c'est qu'il faut être clair dans toute démarche de concertation. Une concertation, elle commence à un moment donné, les questions sont posées, les règles du jeu sont établies. Une fois que la concertation est terminée, les procédures continuent, et après on rentre sur les marchés publics, les travaux, les chantiers, etc. Si je dis ça, c'est parce qu'il y a, derrière les questions posées, parfois aussi une remise en cause un peu perpétuelle de choses qui sont derrière nous, qui ont fait l'objet d'une concertation. Mais on dit aujourd'hui qu'il n'y a plus de concertation ; oui, c'est fini car elle a déjà eu lieu dans son cadre et dans son temps.

Et encore une fois, la démocratie locale mérite la clarté. Il est important que nous soyons toujours clairs, en tout cas moi je souhaite que nous nous y attachions. C'est à tous les élus de porter leur part pour concourir à cette clarté, c'est-à-dire que quand la concertation est ouverte, les sujets de concertation sont connus, sont mis sur la table. Et une fois que c'est fait, il faut accepter le fait majoritaire, le fait qu'une décision doit être prise. C'est à partir de cette décision que l'on peut créer quelque chose, sans quoi on est toujours en train de remettre en cause les sujets et on n'avance jamais sur rien.

C'est dans cet état d'esprit-là que je voudrais aborder cette mandature : concerter autant qu'il le faut, autant que besoin, avec l'ensemble le plus large des habitants dans une règle du jeu, dans un cadre qui soit clair et qui du coup, ne permet pas derrière de revenir et de remettre en cause les projets. Par exemple dire qu'on n'est pas d'accord sur tel ou tel projet, sur l'arbitrage qui a été pris, on le remet en cause en permanence, on dit qu'il n'y a pas eu de concertation alors qu'elle a eu lieu, mais qu'elle est terminée. Sur le fond, c'est ce qui me semble vraiment essentiel pour qu'on puisse avancer tout en prenant compte l'expression démocratique la plus large. M. Patrick BLOCHE, pour répondre plus en détail. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Mais vous avez dit déjà beaucoup de choses, effectivement sur ce qui s'apparente plutôt à une question orale, une demande d'information légitime dans une instance démocratique comme un conseil d'arrondissement, plus qu'un vœu puisque nous n'allons pas collectivement émettre le vœu que François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement, réponde aux questions de l'opposition ; cela n'aurait pas grand sens. Le vœu est destiné à faire appel soit au Maire de Paris, soit aux responsables des pouvoirs publics nationaux.

Sur ces cinq opérations, la réponse peut être effectivement globale à partir du moment où ce sont cinq opérations en cours, avec chacune leur calendrier propre. Mais en terme de concertation, puisque c'est cela qui vous préoccupe, évidemment les cinq opérations ne sont pas au même niveau de concertation. Je veux dire par là, qu'en ce qui concerne l'opération du 20-24 rue Basfroi (restauration de la maison Henri IV et construction de logements sociaux), nous ne sommes plus dans la concertation mais nous sommes dans la réalisation.

En ce qui concerne le 63 boulevard de Charonne, là aussi la concertation a eu lieu, le projet a été arrêté ; vous en avez rappelé les principales dispositions. De ce fait, on est là aussi dans la réalisation.

Je me permettrai, sans être trop long, de vous donner quelques indications de calendrier. Je peux d'ailleurs vous les donner déjà pour ces deux opérations.

Pour le 20-24 rue Basfroi, vous avez remarqué qu'à l'hiver dernier, il a été procédé aux démolitions des immeubles encore présents sur cette parcelle et qui étaient pour certains dans un état de grande dégradation.

L'actuel trimestre et le troisième trimestre 2014 permettront d'abord, et c'est la priorité, de renforcer la structure du bâtiment Henri IV dont vous avez remarqué qu'elle a dû être fortement consolidée. Et puis à la fin de l'année, ça sera à la fois l'installation de la grue, pour la construction des bâtiments neufs de logements sociaux, et des travaux à l'intérieur de la maison Henri IV.

C'est donc à partir de la fin de l'année, et plus certainement du début de l'année prochaine, de l'année 2015, et jusqu'au troisième trimestre 2015 qu'auront lieu les travaux pour finir la restauration des travaux de la maison Henri IV, et également pour construire des immeubles de logements sociaux, de mémoire une cinquantaine ou 49 peut-être sont prévus à cette adresse du 20-24 rue Basfroi, livraison prévue pour la fin de l'année 2015.

Nous avons donc dépassé le stade de la concertation et je ne vois pas ce qu'il y aurait à demander, sinon à avoir des informations régulières sur le fait que la maison Henri IV tienne debout jusqu'à la fin de sa restauration.

Sur le 63 boulevard de Charonne, là aussi vous avez remarqué que les bâtiments ont été rasés. Je dis bien 63 boulevard de Charonne car il y a souvent une confusion entre les n°63 et n°69. Au n° 69 se trouve un futur projet de cathédrale industrielle de ce qui est un relais de transport d'électricité, bâtiment qui a longtemps appartenu à EDF et qui a été restitué à la Mairie de Paris.

Au n° 63 boulevard de Charonne, là aussi les travaux de démolition des bâtiments précédents ont été réalisés. Le chantier est en cours, pour un calendrier identique au 20-24 rue Basfroi, c'est-à-dire une fin des travaux prévue en 2015. Et je rappelle le programme qui est la construction d'un ensemble de bâtiments de 3 à 8 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation, 106 logements, des commerces pour 191 m², une crèche de 66 berceaux, une maison de santé et une maison d'accueil pour adultes handicapés vieillissant (22 logements au total les concerneront) ainsi qu'un parc de stationnement de 79 places et la pose de panneaux solaires sur une surface totale de 144 m².

Ce sont deux opérations que j'ai mis volontairement de côté puisque là, nous ne sommes plus dans le stade de la concertation.

Il reste trois autres opérations qui concernent le boulevard de Ménilmontant, l'îlot Bréguet et l'espace Truillot. Ce qui s'est passé durant la dernière période, notamment durant le dernier trimestre 2013 ainsi que durant le premier trimestre 2014, est que nous avons été contraints par le Code électoral à ne faire aucune réunion publique d'information, et à ne diffuser aucune

communication de la municipalité du 11^{ème} arrondissement sur ces opérations d'urbanisme puisque le Code électoral nous l'interdisait formellement en pleine période de campagne électorale. C'est la raison pour laquelle les réunions publiques d'information ont été suspendues, ainsi que les lettres d'information.

La période électorale étant passée, une nouvelle équipe municipale étant en place, le Maire a souhaité aussitôt prendre l'initiative d'informer nos concitoyens et de relancer une concertation qui, pour ces trois opérations, est une conservation amorcée depuis longtemps et qui nous associe tous les deux directement puisque, vous l'avez remarqué, nous avons échangé nos fonctions. De ce fait le Maire a décidé de fixer un certain nombre de réunions publiques d'information pour donner, de la façon la plus transparente, la plus claire possible, toutes les informations sur l'état d'avancement de ces opérations, et pour continuer la concertation aux différents stades qui concernent ces projets.

L'îlot Bréguet : ne pas confondre l'opération privée qui celle du 17-19 rue Bréguet et l'opération Ville de Paris, celle du 27-35 rue Bréguet. Je laisse de côté le n° 21 puisqu'il s'agit de l'immeuble de la Poste avec le bureau de poste que nous avons inauguré il y a un certain temps.

De ce fait, sur l'opération 17-19 rue Bréguet, là aussi il n'y a plus de concertation sinon en fonction de ce qui nous a été dit par les promoteurs immobiliers pour cette parcelle privée, une fin de chantier en septembre prochain avec une livraison des commerces en rez-de-chaussée, puisque c'est l'idée de remettre en place des commerces de proximité, et puis des 700 m² destinés à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs qui s'installera à cette adresse, car dès le début, la Mairie de Paris avait souhaité avoir une emprise dans la parcelle privée du 17-19 rue Bréguet. Les commerces, huit sont prévus peut-être un peu moins suivant les surfaces commercialisées, ont été confiés à la SEMAEST (*Société d'Economie Mixte d'Animation Economique au Service des Territoires*) pour la commercialisation en tant que telle.

Pour le 27-35 rue Bréguet, je me permettrai de vous rappeler que le jury d'architecture a fait le choix d'un cabinet d'architecte en tant que tel. Que ce jury d'architecture, et c'était notre volonté, ne comprenait pas seulement les personnalités qualifiées notamment les architectes qui participent à tous ces jurys d'architecture, le bailleur et l'aménageur étant en l'occurrence Paris Habitat, mais également des élus de la Mairie de Paris et du 11^{ème} arrondissement.

Mais il y avait aussi, une volonté de traduire un engagement qui avait été le nôtre, une représentante d'une association très connue du quartier concerné, le quartier Sedaine-Popincourt, Mme Martine COHEN, présidente de l'ASQP (*Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt*) qui a été membre à part entière de ce jury d'architecture et qui a participé au vote.

Nous sommes là dans une démarche qui, à travers l'organisation d'une réunion qui aura lieu dans la 2^{ème} quinzaine de juin, le Maire doit arbitrer définitivement la date, permettra de présenter l'état du projet et surtout, permettra aux architectes de présenter leur projets, ce qui n'a pas pu être fait à cause de la période électorale à laquelle j'ai fait référence précédemment.

Le calendrier est là aussi connu. La fin des travaux de démolition du bâtiment actuel au 27-35 rue Bréguet (vous avez remarqué qu'ils ont commencé, c'est un gros bâtiment à démolir) dureront jusqu'au mois de juin 2014.

Au premier semestre 2015, on démarre les travaux sur cette parcelle publique du 27-35 rue Bréguet.

Au deuxième semestre 2015, débiteront les travaux de la villa Marcès, puisque vous savez qu'en cœur d'îlot, on va complètement revoir les circulations, d'abord dans la parcelle privée du 17-19 rue Bréguet. Il y aura une trouée qui n'existait pas et qui va permettre d'avoir une

voie entre la rue Bréguet et la rue du Chemin Vert. La villa Marcès qui démarre de la voie Popincourt, va être un axe transversant et perpendiculaire à cette jonction de la rue Bréguet et de la rue du Chemin Vert, puisque la villa Marcès va être prolongée.

L'organisation du mois de juin sera une réunion publique portant sur ces espaces publics, à la fois l'opération du 27-35 rue Bréguet mais aussi le jardin et la villa Marcès. C'est la raison pour laquelle le Maire a souhaité diffuser un questionnaire de concertation sur les espaces publics et le jardin. Ce questionnaire, qui sera diffusé durant un mois soit sous forme papier soit à travers le site internet de la mairie, permettra à nos concitoyens de se prononcer.

Cela permettra, au retour de vacances en septembre 2014, d'avoir une restitution des résultats de ces questionnaires et notamment sur la finalisation du programme de la villa Marcès.

Entre septembre 2014 et le printemps 2015, on aura le temps de poursuivre la concertation sur l'espace vert, et après 2015 l'information des habitants continuera d'être actualisée.

Cela veut dire qu'en termes de calendrier de travaux, puisque c'était l'une de vos interrogations, premier semestre 2015 il y aura le lancement des travaux de construction au 27-35 rue Bréguet.

2^{ème} semestre 2015 débuteront les travaux de la villa Marcès, avec une livraison de l'ensemble au 2^{ème} semestre 2016. L'idée étant que la crèche prévue à cette adresse puisse ouvrir à l'automne. Ce projet, je le rappelle, ce sont une cinquantaine de logements sociaux, un jardin traversant entre la rue Bréguet et la villa Marcès, une crèche de 66 berceaux et 3 salles de sport. Le jardin sera livré au premier semestre 2017.

J'essaie d'aller au plus vite mais votre question est très complète. Sur l'espace Truillot, là aussi, le Maire a souhaité relancer l'information. J'ai reçu moi-même d'ailleurs les représentants du Conseil de quartier République-Saint Ambroise, extrêmement actifs sur le jardin Truillot et qui ont déjà apporté leurs contributions. J'ai reçu notamment M. CHICHEREAU, Mme DUDA et M. AUMONT la semaine dernière. La transparence étant vraiment l'identité, la marque de fabrique de la municipalité du 11^{ème}, ils vont rencontrer prochainement la paysagiste pour préparer une réunion publique d'information qui aura lieu le 23 juin et qui permettra de présenter les grandes orientations du projet de jardin, ce vous appelez opportunément la Coulée verte, qui va être le plus grand bouleversement en matière d'aménagement urbain du 11^{ème} arrondissement depuis le Baron Haussmann.

Le 23 juin 2014, une réunion publique aura lieu pour que l'information des habitants soit complète, et pour pouvoir poursuivre la concertation.

Durant l'année 2015, tout du moins jusqu'à l'été 2015, poursuite de la concertation avec des ateliers-réunions de travail pour finaliser le programme du jardin.

Septembre 2015, lancement de la consultation des entreprises.

Début 2016, lancement du marché pour dix mois.

Début 2017, début des travaux du jardin qui dureront un an.

Vous savez que cette opération a été un peu retardée par le fait que le garage Mercedes devait déménager à l'automne dernier et ne déménagera qu'à l'automne prochain.

J'ai évidemment gardé le meilleur pour la fin pour M. LEFORT, le 49-53 boulevard de Ménilmontant. Sur cette opération du boulevard Ménilmontant, même traitement que pour les autres opérations. Là aussi il y a une transparence totale, souhait de donner le maximum d'informations à travers des lettres d'information. Il y en a d'ailleurs eu une sur l'opération Ménilmontant.

C'est un projet qui nous a amené, avec François VAUGLIN, à beaucoup bouger sous la précédente mandature pour prendre en compte le souhait exprimé par les habitants de ce quartier, notamment par un certain nombre de paroissiens de la basilique Notre Dame du Perpétuel Secours. Nous avons fait part de tous ces avis exprimés par les habitants lors de réunions de concertation. Nous en avons eu plusieurs ici même en cette salle des fêtes.

Les architectes ont eu notamment pour mission d'ouvrir une perspective qui n'existe pas aujourd'hui sur la basilique Notre Dame du Perpétuel Secours, complètement cachée par un immeuble, on voit tout juste le clocher. Quand vous allez du métro Père Lachaise vers Nation, vous ne voyez pas la basilique ; vous la voyez un peu quand vous allez de Nation à Belleville. Donc on va créer à partir du passage de la Folie Regnault une très belle perspective sur la basilique. Les architectes ont été très pertinents notamment en mettant sur le toit du gymnase un terrain de sport, et des éléments de gradins permettant l'accès au gymnase et aux vestiaires. C'est un projet très enthousiasmant avec des terrasses qui seront des jardins suspendus. Pendant la concertation par exemple, à un moment donné il était question de faire une ouverture dans ce mur qui borde en partie le long de la rue René Guillelmé en arrière de parcelle. Durant la concertation, les habitants nous ont dit de ne pas toucher à ce mur, c'est un élément patrimonial, de reconnaissance et d'identité du quartier entre la Folie Regnault et la rue René Villermé. Nous avons accepté de ne pas toucher à ce mur.

Ceci pour vous dire qu'à chaque fois, l'avis des habitants a été pris en compte et là aussi, quand le jury d'architecture s'est réuni au mois de décembre, au-delà des personnalités qualifiées, des architectes, des élus de la Mairie de Paris et de la municipalité du 11^{ème} arrondissement, nous avons eu le souci d'ouvrir à une personnalité, pas associative comme Martine COHEN de l'ASQP pour le projet du 27-35 rue Bréguet, mais à une représentante du Conseil de quartier Léon Blum-Folie Regnault et membre à part entière de jury d'architecture, qui s'est exprimée et a pris part au vote.

De ce fait, Monsieur le Maire a souhaité qu'il y ait une réunion d'information, qui aura lieu le mercredi 4 juin à 19h en cette salle des fêtes, avec une deuxième lettre d'information qui sera diffusée préalablement pour présenter le projet architectural du cabinet choisi, l'agence NADAU- LAVERGNE. La perspective est qu'il y ait à l'été prochain le dépôt du permis de construire et le début des travaux seulement, car il y a des contraintes réglementaires, au deuxième trimestre 2016.

Tout cela pour vous dire qu'en termes de l'information, vous aurez la 4^{ème} prochainement dans vos boîtes aux lettres pour Bréguet, la 2^{ème} pour Ménilmontant, et très certainement une lettre d'information pour Truillot.

J'ai essayé de vous donner le maximum d'informations pour répondre, je le répète, à ce qui est moins un vœu qu'une question orale. J'aurai pu attendre le prochain conseil d'arrondissement, mais si vous souhaitez que je recommence l'exercice au prochain conseil d'arrondissement, j'aurai le temps de m'y préparer. Vous avez pu constater que j'y trouve un vrai plaisir, surtout quand c'est vous qui m'interpellez M. LEFORT. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces éléments extrêmement précis en réponse à la question posée. Je voudrais apporter une dernière précision sur les dates de réunions :

- 4 juin : Ménilmontant
- 18 juin : Bréguet
- 23 juin : Truillot

Alors je me tourne vers les auteurs du vœu pour leur poser à nouveau la question : est-ce que vous acceptez de considérer que le vœu était en fait une question, et que la réponse a été d'ores et déjà donnée de manière précise ? Et que par nature, s'agissant d'un processus de concertation, c'est un processus évolutif amené à connaître de nouveaux rebondissements dans les mois et les années à venir. A ce stade, nous vous avons donné toutes les informations dont nous disposions. Donc acceptez-vous de considérer qu'il s'agissait d'une question et donc de retirer le vœu ? »

M. LEFORT : « Notre position est bien entendu de ne pas revenir à une phase de concertation sur des projets où on est déjà en train de poser la première pierre ou de détruire celles qui existaient pour pouvoir construire le nouveau projet. On est en phase avec cette volonté de laisser son temps à la concertation pour pouvoir enclencher derrière le temps de la réalisation. Même si M. BLOCHE prend du plaisir à parler de tous ces projets qu'il a portés, nous n'allons pas lui redemander de faire cet exercice au prochain conseil d'arrondissement. Nous allons rester vigilants sur l'ensemble des éléments que vous nous avez apporté, et je pense que ça sera bien assez pour ce soir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le vœu est donc retiré et la séance est levée. Merci à tous les nouveaux élus et merci aux habitants d'avoir été présents jusqu'au bout ce soir. »

Le vœu est retiré.

A 21h59, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.